



## Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

**6370<sup>e</sup>** séance

Vendredi 6 août 2010, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Churkin .....	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Autriche .....	M. Ebner
	Bosnie-Herzégovine .....	M. Barbalić
	Brésil .....	M <sup>me</sup> Dunlop
	Chine .....	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique .....	M <sup>me</sup> DiCarlo
	France .....	M. de Rivière
	Gabon .....	M. Issoze-Ngondet
	Japon .....	M. Sumi
	Liban .....	M <sup>me</sup> Ziade
	Mexique .....	M. Heller
	Nigéria .....	M <sup>me</sup> Ogwu
	Ouganda .....	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Parham
	Turquie .....	M. Apakan

### Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-47718 (F)



Merci de recycler 

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Le Président** (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Bangladesh, du Canada, de l'Inde, du Pakistan, des Philippines et de la République de Corée des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en russe*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; le général Sikander Afzal, général de corps d'armée, Commandant de la Force de la Mission des Nations Unies au Libéria; le général Babacar Gaye, général de corps d'armée, Commandant de la Force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo; le général Moses Bisong Obi, général de division, Commandant de la Force de la Mission des Nations Unies au Soudan; le général Robert Mood, général de division, Chef de Mission et chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve; et le général Luiz Guilherme Paul Cruz, général de division, Commandant de la Force de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je souhaite également la bienvenue aux commandants des autres forces présents au Conseil aujourd'hui.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les opérations de maintien de la paix, l'une des activités principales de l'Organisation des Nations Unies, sont un outil efficace de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette année, un nombre record de soldats de la paix a été déployé. Les deux tiers sont constitués de militaires qui jouent un rôle de premier plan en accomplissant des tâches difficiles, notamment appuyer les efforts déployés par les gouvernements pour rétablir la stabilité et consolider la paix, protéger les civils et surveiller le respect des cessez-le-feu.

Nous espérons que la séance d'aujourd'hui nous donnera une nouvelle occasion de mieux comprendre les problèmes auxquels se heurtent actuellement les agents de la paix, et surtout les contingents militaires, dans l'exercice des tâches que le Conseil de sécurité leur a confiées. Nous espérons que la présente séance permettra au Conseil de sécurité d'approfondir ses connaissances militaires.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Le Roy, du général Sikander Afzal, du général Babacar Gaye, du général Moses Bisong Obi, du général Robert Mood et du général Luiz Guilherme Paul Cruz.

Je donne la parole à M. Le Roy.

**M. Le Roy** : Monsieur le Président, merci beaucoup de cette occasion de débattre une nouvelle fois des opérations de maintien de la paix, ce qui montre le soutien continu et constant du Conseil de sécurité envers ces opérations, et tout particulièrement aujourd'hui en présence de nos commandants de la Force et des chefs des composantes militaires de nos opérations. Je crois qu'ils sont très heureux et fiers de pouvoir s'exprimer eux-mêmes directement devant le Conseil, eux qui sont en première ligne, au front, dans chacune de ces opérations.

Pour ma part, mon exposé sera très bref, puisque le Conseil a eu l'occasion de m'entendre très régulièrement ces derniers mois et que l'occasion est au contraire d'interagir avec les Commandants de la Force.

Je voulais simplement signaler que nous avons 15 opérations de maintien de la paix *stricto sensu*. Le

Conseil a choisi d'en entendre cinq. Ils sont là, vous les avez nommés il y a quelques minutes, Monsieur le Président. Mais bien entendu, tous les autres sont assis derrière et seront prêts à répondre à toutes les questions que le Conseil voudra bien leur poser. Malheureusement, comme vous le savez, deux d'entre eux, à ma demande, ont dû quitter New York ces jours-ci parce que la tension était forte sur leur terrain d'opération. Il s'agit du général Asarta Cuevas, Commandant de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, à qui j'ai demandé de rentrer pour présider cette réunion tripartite très importante qui a eu lieu mercredi soir, et du général Nyamvumba, Commandant de la Force de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, qui est également reparti sur le terrain, compte tenu de la tension qui existe dans un certain nombre de camps au Darfour. C'est évidemment sa mission principale.

Nous avons choisi un panel très représentatif de l'extrême diversité des opérations de maintien de la paix, de la plus ancienne des opérations, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, créé en 1948, aux opérations multidimensionnelles que sont bien sûr la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), la Mission des Nations Unies au Libéria, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et la Mission des Nations Unies au Soudan.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Je voudrais simplement rappeler au Conseil les derniers chiffres. Au 31 juillet, nous avons presque 120 000 agents de la paix déployés, dont 84 000 militaires, 13 000 policiers et 22 000 civils. Nous disposons donc de près de 100 000 personnels en uniforme, auxquels s'ajoutent 22 000 civils. Il y a eu, bien évidemment, une réduction des effectifs de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad et de la MONUSCO, mais nous avons encore des effectifs très importants. Il ne s'agit pas réellement d'une réduction significative, je dirais plutôt que nous sommes passés d'une période de pointe à une période de consolidation. Nous avons actuellement atteint un palier dans cette phase de consolidation, étant donné que nous ne prévoyons aucune nouvelle opération de maintien de la paix dans un proche avenir, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Je voulais simplement indiquer que nous mettrons à profit cette phase de consolidation pour renforcer et améliorer notre efficacité dans de nombreux domaines : la planification, la supervision, l'élaboration des stratégies de protection des civils et le maintien de la paix robuste, en bref, notre programme de réforme. Je voudrais aussi souligner que nous demeurons bien entendu attachés à ce programme de réforme. Notre processus Horizons nouveaux avance de façon satisfaisante. En septembre, le Conseil recevra notre premier rapport intérimaire. Je tiens également à indiquer que Susana Malcorra accomplit un excellent travail et avance bien en ce qui concerne la stratégie globale d'appui aux missions sur le terrain, sujet qui fera l'objet d'un rapport qui sera également présenté au Conseil très bientôt.

Pour terminer, étant donné que j'ai promis d'être très bref, je voudrais informer le Conseil que le général Obiakor achèvera son tour de service au début du mois de septembre. Au nom du Secrétariat, je voudrais le remercier de son engagement extraordinaire à l'égard des Nations Unies, qu'il a d'abord démontré dans l'exercice de ses fonctions de commandant de la Force de la MINUL au Libéria dans des conditions extrêmement difficiles, puis ces deux dernières années, en sa qualité de Conseiller militaire. Nous avons hautement profité de son expérience et de ses sages conseils. Nous lui exprimons nos très sincères remerciements et notre profonde reconnaissance, et lui présentons nos meilleurs vœux pour l'avenir.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie M. Le Roy de son exposé.

Je donne maintenant la parole au général de corps d'armée Sikander Afzal.

**Le général Afzal** (*parle en anglais*) : Je m'appelle Sikander Afzal et je suis le Commandant de la Force de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). C'est un honneur pour moi d'avoir l'occasion de dire quelques mots au sujet de la MINUL.

Le Libéria se remet de la dévastation causée par 14 ans de guerre civile. Le Gouvernement libérien prend les bonnes mesures pour améliorer l'infrastructure, la gouvernance et le bien-être de la population, avec l'aide de la communauté internationale, des pays donateurs et de l'ONU. Cependant, il lui reste encore beaucoup à faire.

Sur le plan régional, aucun pays voisin du Libéria ne constitue une menace pour celui-ci, mais vu l'instabilité de la région, combinée aux liens ethniques, tribaux et démographiques qui existent entre les pays de la région, tout événement grave survenant dans un pays a de grandes chances de déborder sur un autre. Bien que le Libéria soit calme et pacifique dans l'ensemble, le chômage, la pauvreté et l'insuffisance des infrastructures sont autant d'obstacles au développement. Je voudrais souligner certains des défis les plus graves qui existent en matière de sécurité au Libéria.

Le défi le plus grand auquel le Gouvernement libérien doit faire face est celui du maintien de l'ordre et de la lutte contre la criminalité, auquel vient se greffer le problème du maintien de la sécurité intérieure. La cause de ce problème réside dans le manque de confiance de la population à l'égard de la police et du système judiciaire. La police n'a pas les moyens de lutter effectivement contre la criminalité, même si la situation est en train de s'améliorer. Parallèlement, le système judiciaire n'a pas la capacité de traiter des dossiers qui deviennent de plus en plus nombreux. Du fait de ce manque de confiance, des groupes d'autodéfense administrent souvent leur propre justice populaire, ce qui oblige la MINUL à intervenir.

Les différends fonciers sont fréquents au Libéria, ce qui est l'une des conséquences de la guerre. De nombreuses personnes déplacées se sont installées sur des terres appartenant à d'autres personnes, et les lois relatives au droit foncier, au cadastre et aux ressources naturelles ne sont pas claires. Par ailleurs, des facteurs tribaux et ethniques peuvent facilement tourner ces différends en conflits violents.

La composante militaire de la MINUL a achevé avec succès la troisième phase de son plan de réduction des effectifs. Ses effectifs militaires sont passés de 14 000 à 8 102 à l'heure actuelle, représentant 43 pays fournisseurs de contingents, conformément à la résolution 1885 (2009) adoptée par le Conseil de sécurité en septembre 2009. Le siège de la MINUL se trouve toujours à Monrovia. Les forces d'opération sont déployées dans deux secteurs, dont chacun dispose de trois bataillons d'infanterie, d'un bataillon de réserve, de six compagnies du génie et de trois hôpitaux militaires de campagne.

Suite à la réduction des effectifs, les unités qui sont restées sur place ont dû assumer davantage de

responsabilités sans recevoir de ressources supplémentaires. En conséquence, il est difficile à la MINUL de maintenir une présence dans tous les districts et le nombre de patrouilles aériennes et terrestres à grande distance et de longue durée a donc été augmenté. En outre, le délai d'intervention en cas de problèmes inattendus s'est accru. Par conséquent, le bataillon d'intervention rapide est maintenant basé à Monrovia et dans deux bases opérationnelles avancées situées près de deux grands axes routiers menant aux frontières avec la Guinée et la Côte d'Ivoire. Étant donné qu'il n'existe pas de service de génie civil dans le pays, ce sont nos unités du génie qui veillent à ce que les routes soient praticables tout au long de l'année et ainsi, permettent aussi bien aux camps de la MINUL qu'à la population locale d'avoir accès aux services de logistique.

Les enseignements tirés de l'expérience de l'année écoulée ont permis d'améliorer l'efficacité des mécanismes de gestion de crise au sein de la MINUL. Le nombre de manœuvres conjointes entre les militaires et les effectifs de police de la MINUL a augmenté. Il est nécessaire de former et d'équiper la force militaire de l'ONU pour qu'elle soit à même d'intervenir en cas de troubles civils, et ce, en créant des compagnies antiémeutes au sein des contingents militaires. Des mesures ont été prises pour renforcer la coopération entre la police et l'armée sous la forme d'exercices de simulation théorique et d'exercices de répétition sur le terrain. Pour ce qui est de la gestion des crises, une équipe officielle de gestion des crises et un groupe de travail chargé de la gestion des crises, présidés par le Représentant spécial du Secrétaire général, ont été créés et l'efficacité du Centre d'opérations civilo-militaire a été renforcée.

Je tiens, pour terminer, à mettre l'accent sur trois défis majeurs que la MINUL et sa force devront relever dans un avenir proche.

Premièrement, les élections nationales prévues pour fin 2011 seront un moyen clef de mesurer la réussite de la Mission et de déterminer quelle forme prendra le retrait de la MINUL du Libéria. On estime que l'appui aux élections mettra à rude épreuve la Force de la MINUL, qui devra faire face à toute situation d'instabilité, ainsi que les capacités logistiques, compte tenu en particulier des effectifs réduits de la MINUL.

La deuxième grande question est liée aux contraintes budgétaires découlant du retrait de certains

effectifs et des ressources mises à disposition du maintien de la paix. Bien que les effectifs de la Force aient été réduits, les tâches qu'elle doit accomplir demeurent les mêmes. Pour s'en acquitter, elle doit déployer davantage de patrouilles aériennes et terrestres, ce qui signifie que les appareils voleront plus longtemps, consommeront plus de carburant et s'useront plus vite. Par conséquent, ces tâches ne pourront pas être réalisées avec le budget réduit alloué à la Mission.

La troisième question a trait au transfert des fonctions sécuritaires de la MINUL au Gouvernement libérien. La stratégie de sortie de la Mission prévoit un retrait définitif lorsque le Libéria disposera d'un secteur de la sécurité viable capable de s'acquitter de ses fonctions sans l'aide de la MINUL. La planification de la transition, soit le transfert aux institutions nationales compétentes des responsabilités dont est chargée la MINUL, en vertu de son mandat, dans le domaine de la sécurité, a commencé avec un atelier fort productif et utile en juin de cette année.

Des progrès notables ont été réalisés. Toutefois, la lenteur des progrès enregistrés au niveau de la réforme du secteur de la sécurité, l'absence d'infrastructures de police, la présence limitée des forces nationales de sécurité dans les comtés isolés, et la faiblesse des capacités du secteur de la justice pénale constituent d'immenses handicaps pour le processus de transition. L'aide de l'ONU et des partenaires bilatéraux doit donc être importante pour que le processus de transition se déroule sans heurt et en douceur.

Pour terminer, je voudrais faire valoir qu'à l'heure actuelle, la situation est calme et stable du fait essentiellement du caractère dissuasif de la Force de la MINUL et des forces de Police des Nations Unies. Néanmoins, si la Force se retire rapidement après les élections alors que les capacités du secteur de la sécurité du pays n'ont pas été renforcées, il n'est pas exclu que le pays sombre dans des luttes intestines, et, qu'au lieu d'un succès, nous devions faire face à un nouvel exemple de ce qui s'est passé au Timor oriental, en République démocratique du Congo ou en Haïti.

Je demande humblement aux membres du Conseil de sécurité, aux pays donateurs et aux autres acteurs d'investir et de concentrer toutes leurs ressources sur le renforcement de la police et de l'armée libériennes et l'amélioration des infrastructures de communication du

pays dans les toutes prochaines années pour que la MINUL puisse se retirer en ayant réussi sa mission.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie le général Afzal de son exposé.

Je donne maintenant la parole au général Babacar Gaye.

**Le général Gaye** : C'est en ma qualité de Commandant sortant de la Force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) que je voudrais, en peu de mots, exposer les défis auxquels notre mission est confrontée et les progrès qu'elle a réalisés dans le domaine de la protection des populations.

Ainsi que le Conseil le sait, c'est en 2000 que pour la première fois la tâche de protection des populations est apparue dans un mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Cette tâche, bien sûr, s'inscrit dans le droit fil de la déclaration du Secrétaire général qui, lors de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, rappelait que l'ONU est le champion des plus vulnérables (voir A/63/PV.5). Bien évidemment, cette déclaration ne remet pas en cause le rôle primordial des États dans la protection de leur population, ainsi que cela a été rappelé lors du Sommet mondial de 2005. Il s'agit en fait pour l'ONU d'aider les États à s'aider eux-mêmes par le biais d'un soutien taillé sur mesure pour chaque situation particulière.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Au sein de la MONUC, et maintenant de la MONUSCO, la protection des civils est la tâche prioritaire de la Mission. Même si les effectifs militaires atteignaient près de 20 000 hommes et même s'ils disposaient de quelques capacités utiles, dont huit hélicoptères d'attaque, notre zone d'opérations était de la taille de l'Europe occidentale avant son élargissement à l'est, la population à desservir était de 65 millions d'âmes et nous ne disposions en matière de renseignement que de ressources limitées. Rien que dans les provinces orientales des Kivus, l'ensemble de la Force aurait pu être déployée avec un Casque bleu tous les 20 kilomètres carrés seulement. À ces problèmes s'ajoutait l'absence de routes et d'infrastructures, qui rendait fort laborieux et difficile tout déplacement. Si cette région du monde est indubitablement fort belle, le climat et le terrain

peuvent y être rudes, ce qui fait que beaucoup d'endroits sont reculés et inaccessibles.

Les menaces qui pèsent sur la population se sont avérées multiples et variées : la menace physique représentée par d'innombrables groupes armés et les menaces que représentent plus largement pour la sécurité humaine les conséquences d'années de pauvreté et de sous-développement. Parallèlement, notre partenaire sur le terrain – les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) – s'efforce avec difficulté d'intégrer sous son commandement, de contrôler et de maîtriser des dizaines de milliers d'anciens miliciens. Nous devons reconnaître que, dépourvus qu'ils sont de véritable formation militaire, d'équipement et de communications, et opérant dans un climat politique extrêmement instable, de nombreux membres des FARDC eux-mêmes constituent une menace pour la population. Notre collaboration avec l'état-major militaire du pays, que nous aidons dans les domaines de la planification, de la justice militaire et du soutien logistique, s'inscrit dans le cadre de notre mandat de protection.

Notre choix de stratégie face à ce problème a été largement un choix d'intégration avec le travail de nos collègues civils au sein de la Mission. Ensemble, nous avons recensé les zones présentant les risques les plus importants, après quoi nous avons déployé des Casques bleus sur les sites les plus vulnérables. Notre démarche est fondée sur le postulat que la présence vaut en soi protection. Et en République démocratique du Congo, être présent veut dire être mobile. Chaque bataillon a dû se déployer sur environ six à huit sites différents, et faire connaître vigoureusement et visiblement sa présence, de jour comme de nuit.

Nous ne pouvons pas prétendre assurer la protection générale du territoire. Nous avons tenté de combler les lacunes en effectuant régulièrement des patrouilles de longue portée et en déployant provisoirement des unités sur deux ou trois jours. Dans le même temps, quelques déploiements ont été faits par l'armée congolaise, même s'il faut reconnaître que l'impact de toutes les unités n'est pas nécessairement positif pour les raisons déjà mentionnées. En substance, tel a été le cadre sur lequel nous avons fondé notre démarche, en le rectifiant et en le perfectionnant au fur et à mesure.

J'ai parlé de présence et de mobilité, mais il y a également un troisième élément essentiel dans notre

effort de protection : la communication. Les composantes militaire et civile de la Mission s'efforcent de plus en plus d'améliorer la communication avec la population et avec les principaux acteurs, autant pour mieux comprendre la situation que pour mieux se faire comprendre elles-mêmes.

Ainsi, des interprètes de liaison pour les relations avec la population sont maintenant déployés auprès de la plupart des contingents afin d'améliorer la liaison et les échanges avec les habitants. Un réseau de radios à haute fréquence et de téléphones cellulaires est mis en place à l'appui des centres de surveillance déjà en place. Des équipes mixtes pluridisciplinaires de protection des civils sont maintenant rapidement dépêchées dans les régions où l'on nous informe qu'il y a des problèmes afin de dispenser des conseils sur la meilleure façon de procéder.

Le Centre d'analyse militaire conjointe de la Mission a joué également un rôle fort utile en indiquant à la Force quelles étaient les nouvelles zones qui étaient une source de préoccupation. Dans les zones très reculées du Bas-Uélé, dans le nord de la Province Orientale, où l'Armée de résistance du Seigneur continue de s'attaquer aux petites collectivités villageoises, la MONUSCO effectue également des patrouilles champêtres, qui permettent aux villageois de travailler en sécurité dans leurs champs, et dans certaines zones de la région instable des Kivus, nous fournissons des escortes pour que des groupes pouvant atteindre jusqu'à 1 000 civils puissent se rendre au marché toutes les semaines. Nous avons donc certainement fait quelques progrès et nous sommes désormais mieux à même de nous acquitter de cette tâche.

Savoir gérer les attentes s'est avéré un défi important. Les Congolais voient une équipe relativement bien équipée et bien organisée de Casques bleus – et ne comprennent pas pourquoi nous ne pouvons pas protéger tout le monde, partout. Les attentes des acteurs motivés et concernés de la communauté internationale vis-à-vis de la Force sont souvent très élevées, voire, si je peux me permettre, peu réalistes. Nous n'avons pas reculé devant ce défi et avons cherché des acteurs du monde humanitaire et de la société civile, congolais et internationaux, pour nous prêter main forte.

En fin de compte, la protection de la population en République démocratique du Congo dépendra de

l'élargissement de l'autorité de l'État et de l'état de droit dans tout le pays. Il s'agit d'une tâche en cours de réalisation, à laquelle la force apporte son appui, grâce aux travaux des unités du génie et d'autres spécialistes.

La protection des civils est un domaine nouveau pour de nombreux soldats, et une doctrine militaire détaillée de l'ONU ainsi qu'une formation individuelle et collective complète sur la protection des civils sont nécessaires. Un recours plus large aux interprètes est également vital pour surmonter certains obstacles linguistiques et culturels, et la portée et la réactivité opérationnelles dépendent de la capacité de l'ONU à réunir un matériel de transport (notamment aéronautique) suffisant et adéquat.

Pourtant, malgré tous nos efforts, il ne nous sera jamais possible d'offrir une garantie totale de sécurité. Il y aura toujours des risques, et la Mission sera toujours susceptible d'être critiquée d'une manière ou d'une autre. Toutefois, en adoptant cette attitude proactive, de haute visibilité et, si nécessaire, énergique, l'ONU montre la force et l'efficacité de son engagement envers cette tâche très importante : la défense des plus vulnérables. Je suis extrêmement fier de ce que nos jeunes soldats, leurs officiers et leurs collègues civils ont accompli à cet égard au sein de la MONUC/MONUSCO, et je suis persuadé qu'ils continueront sur cette voie à l'avenir.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie le général Gaye pour son exposé et donne maintenant la parole au général Moses Bisong Obi.

**Le général Obi** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée et vous transmets les salutations chaleureuses du Représentant spécial du Secrétaire général.

Mon exposé ce matin va tenter de donner au Conseil de sécurité une vue d'ensemble des activités militaires de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), dont je commande la force. Je parlerai brièvement de la situation actuelle, de nos accomplissements, des défis auxquels nous sommes confrontés et des perspectives pour l'avenir.

La MINUS a atteint une phase critique de la mise en œuvre de son mandat au Soudan, à mesure qu'approchent les référendums du 9 janvier qui décideront de l'avenir de ce pays. L'Accord de paix global requiert en effet que deux référendums soient organisés le 9 janvier 2011 au plus tard. Dans le cadre

du premier, les populations du Sud-Soudan voteront pour l'unité ou la sécession, tandis que l'autre permettra à la population de la région d'Abyei de décider si elle reste attachée au Nord ou rejoint le Sud-Soudan. Certes, ces référendums seront gérés au niveau national, mais les deux parties ont appelé la MINUS à jouer un rôle de premier plan en appui aux référendums.

Ces référendums sont peut-être les événements les plus importants pour le pays depuis son indépendance; or il ne reste que cinq mois avant le 9 janvier, et les parties n'auront bientôt plus le temps de parvenir à un accord politique sur un certain nombre de points. Si la Commission pour le référendum sur le Sud-Soudan a bien été établie, elle n'est pas encore entièrement opérationnelle et ne pourra superviser l'inscription des électeurs que jusqu'en septembre. Quant à la Commission pour le référendum sur la région d'Abyei, il est préoccupant qu'elle n'ait pas encore été mise sur pied.

La MINUS est en pleine étape de planification et de préparation pour apporter son appui aux référendums. La reconnaissance technique des 79 bases pour les comtés concernés par le référendum est achevée et la planification de la logistique et du génie est en cours pour faire en sorte que les bases soient prêtes à être occupées. C'est depuis ces bases que les équipes électorales de l'ONU opéreront pour appuyer l'organisation des référendums. Des enseignements ont été tirés des élections qui se sont tenues cette année même mais la tâche est rendue encore plus ardue par l'augmentation du nombre des bureaux de vote au niveau des comtés, alors que les élections précédentes se sont déroulées au niveau de l'État.

En ce qui concerne la situation actuelle, les violences quotidiennes dans la zone de la Mission, notamment au Sud-Soudan, sont le plus souvent de caractère tribal. Le vol de bétail et les enlèvements surviennent très fréquemment dans de nombreux endroits du Sud-Soudan. Certes, il s'agit de pratiques que l'on observe depuis des générations entre les tribus, voire en leur sein même, et qui dépassent le seul cadre du Sud-Soudan, mais qui, actuellement, sont souvent inextricablement liées à des acteurs politiques mineurs ou à des renégats locaux qui servent leurs propres intérêts.

Une tendance récente a été l'apparition de groupes rebelles dans plusieurs régions, que l'on peut lier aux affiliations tribales et aux perdants mécontents

des dernières élections. Elle s'est manifestée par des affrontements avec l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) dans trois zones de l'un de nos secteurs (secteur 3), lesquels se traduisent par des déplacements de populations civiles et par des violations des droits de l'homme dues à certains éléments de la SPLA.

Sur nos flancs, nous observons le déroulement des événements au Darfour et suivons de près l'analyse dont nous avons connaissance. Le point où la frontière du Sud-Darfour rencontre l'ouest du Bahr El Ghazal, dans le Sud-Soudan, présente à cet égard un intérêt tout particulier. Il s'agit d'une vaste étendue de terrain qu'il n'est pas facile de couvrir avec les patrouilles de la MINUS, et nous n'avons donc quasiment aucune information sur les activités dans cette zone. Nous avons défini des plans visant à y introduire délibérément des patrouilles de longue portée afin de renforcer la collecte d'informations. Mais la SPLA a souvent fait obstacle à cette initiative.

S'agissant de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), nous recevons des rapports non confirmés de crimes violents dans les zones frontalières entre l'État de l'Équatoria occidentale et la République démocratique du Congo. Nous craignons que les activités de la LRA aient un impact négatif sur la sécurité de la population, et prenons donc cette menace très au sérieux.

L'une des principales étapes de l'Accord de paix global est le redéploiement des forces de chaque côté de la frontière entre le Nord et le Sud. Conformément à l'Accord de paix global, les Forces armées soudanaises se sont redéployées au nord de la frontière actuelle, nommée familièrement ligne 1-1-5-6, fait qui a été vérifié. De manière générale, les Forces armées soudanaises se soumettent aux termes de l'Accord de paix global. Toutefois, à l'heure actuelle, le redéploiement au sud de la ligne frontière actuelle de seulement 34,85 % des effectifs déclarés de la SPLA a pu être vérifié, contre 100 % des Forces armées soudanaises. Il est néanmoins possible que la SPLA ait exagéré ses effectifs réels, auquel cas le pourcentage de forces redéployées serait nettement supérieur, car la présence ou l'activité de la SPLA n'ont été que rarement constatées en deçà de la ligne frontière actuelle.

Je voudrais maintenant centrer mon attention sur les réalisations de la MINUS, notamment sur les forces militaires de la MINUS. Malgré le grand décalage

entre les positions politiques des deux parties, le cessez-le-feu demeure dans une large mesure respecté. Dans la zone de responsabilité de la MINUS, la violence est déclenchée à des niveaux inférieurs, soit à propos des ressources soit du fait de griefs politiques ou ethniques de caractère local.

Les élections soudanaises se sont déroulées entre le 11 et le 15 avril sans incident sécuritaire majeur. La campagne électorale et le scrutin ont été marqués par une retenue notable en matière de violence dans tout le pays, bien que des candidats indépendants du Mouvement populaire de libération du Soudan aient fait l'objet d'intimidations ouvertes. Le Nord ne relève pas de notre zone de responsabilité et nous ne pouvons pas dire ce qui s'y est passé. La période postélectorale a été tendue, et le retard dans l'annonce des résultats fin avril y a contribué. On a noté les prises de position de candidats perdants qui exigeaient des compromis politiques et une augmentation significative des obstacles dressés par la SPLA devant les opérations de la MINUS.

Notre objectif principal est de protéger les civils, et nous sommes pour ce faire partenaires de nos piliers civils aussi bien que du pays hôte. Il a déjà été prévu de fournir des zones sûres et sécurisées autour des bases d'opérations. Actuellement, la situation à travers le Soudan, à l'exception du Darfour, s'est dans l'ensemble améliorée. Cependant, dans certaines zones du sud – particulièrement les États de Jonglei et du haut Nil, quelques secteurs le long de la frontière Nord-Sud et certains districts le long de la frontière entre la République démocratique du Congo et le Soudan –, des cas d'intimidation et de violence à l'encontre des civils persistent.

Nous ne pouvons céder à l'autosatisfaction et sommes en train de planifier des opérations expressément conçues pour lutter contre le ciblage des civils. L'opération Safe Refuge est l'une d'elles; il s'agit pour chaque base d'opérations de choisir d'avance et de planifier un refuge pour les personnes déplacées. Les difficultés sont considérables, car cela implique de coordonner des piliers non seulement militaires, mais aussi civils, et d'encourager les équipes de pays des Nations Unies à s'impliquer pour fournir par le biais d'organisations non gouvernementales l'eau, les abris et les services d'assainissement, tous apports indispensables, pour un nombre prédéterminé de personnes déplacées.



Je voudrais aborder maintenant les problèmes clefs que nous affrontons à la MINUS, en sus des référendums dont j'ai déjà dit un mot. Pendant la plus grande partie de l'année, nous avons vu notre capacité d'opérer au nord comme au sud de la ligne 1-1-5-6 se réduire en raison des activités militaires des deux parties. La liberté de mouvement de la Mission, dans tous ses éléments, est constamment mise en question; les incidents vont de l'obstruction délibérément opposée aux convois logistiques à la mise en circulation de fausses informations sur la situation actuelle dans la zone.

Des actes de violence se sont également produits. Deux récents exemples en sont le détournement d'un hélicoptère de la MINUS et le traitement brutal appliqué à une patrouille de la MINUS, y compris un équipage d'hélicoptère, à Kodok (Sud-Soudan) en juillet. Ce dernier incident a déclenché des démarches politiques de haut niveau et des prises de contact avec le Gouvernement du Sud-Soudan; l'accord s'est fait sur des mécanismes destinés à prévenir de telles violences dans l'avenir. Le problème de la liberté de mouvement et du harcèlement du personnel des Nations Unies est donc très sérieusement traité, car il pourrait avoir un impact sur l'exécution du mandat de la MINUS et sur la crédibilité du référendum.

Nous sommes gênés dans la conduite des opérations par l'insuffisance des moyens à notre disposition. Cela crée un handicap inévitable s'agissant de les planifier et de les exécuter avec souplesse. Les ressources sont limitées et, comme les pluies rendent tout mouvement presque impossible à travers le Sud-Soudan, les vols sont l'unique moyen de déployer notre force. Nous continuons d'agir de concert avec le Groupe d'appui à la Mission pour tenter d'acquiescer le soutien nécessaire à la souplesse dont nous voulons témoigner dans l'exécution des manœuvres prévues et le déploiement de nos forces.

Considérant l'avenir, le Représentant spécial du Secrétaire général a élaboré un plan d'action intégré MINUS/équipe de pays des Nations Unies pour le Soudan. Ce plan a cinq objectifs stratégiques, qui sont les suivants : tenue de référendums crédibles dans le Sud-Soudan et à Abyei; consultations fructueuses dans les États du Sud-Kordofan et du Nil Bleu; réussite des négociations sur les accords relatifs à l'engagement d'après référendum; stabilité générale dans la zone couverte par la Mission et protection des civils; et, enfin, amélioration de la capacité de gouvernance et de l'état de droit dans le Sud-Soudan.

L'élément militaire assumera le rôle majeur pour la stabilité de la zone de la Mission et pour la protection des civils. Mon plan est de fournir une force plus agile et mobile pour assurer la stabilité de la zone. À cette fin, l'accent est mis sur les patrouilles et l'emploi de réserves mobiles. Vu l'étendue de notre zone de responsabilité et l'absence de routes, il nous faut des moyens aériens massifs. Nous avons aussi localisé un sanctuaire par base d'opérations pour la protection des civils. Tous les piliers de la MINUS et de l'équipe de pays des Nations Unies travaillent de concert à cet égard. En sus de la protection physique des civils, des patrouilles dissuasives servent aussi à décourager la violence à leur rencontre.

Enfin, je voudrais affirmer que les référendums qui seront organisés en janvier 2011 au Sud-Soudan ont une importance historique. Leur résultat pourrait avoir de vastes conséquences, non seulement pour le Soudan, mais également pour la région et l'ensemble de l'Afrique. L'expérience des dernières élections a fait apparaître des problèmes liés au manque de capacités des institutions locales. Il est très difficile à la MINUS et à la communauté internationale de garantir des référendums crédibles. La MINUS est consciente de cette responsabilité, et tout le monde est mobilisé pour assurer le succès de l'exécution du mandat.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie le général Obi de son exposé. Je donne maintenant la parole au général Robert Mood.

**Le général Mood** (*parle en anglais*) : C'est un privilège de servir dans les forces de paix des Nations Unies et c'est un honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité aujourd'hui. C'est aussi un honneur de diriger la première opération de maintien de la paix des Nations Unies, créée par le Conseil en août 1949 : l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). La zone couverte par notre mission chevauche en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban et en Syrie des lignes où s'affrontent les cultures, les religions, les traditions historiques et les manières de percevoir une situation donnée. D'un autre côté, à l'aide d'un dialogue régional, nous continuons d'assister les efforts des cinq pays vers l'établissement d'une paix régionale.

On pourrait poser cette question : l'ONUST donne-t-il encore une suite concrète à l'engagement pris par le Conseil en 1949? Je répondrai par quatre remarques. Premièrement, l'ONUST continue de fournir à la communauté internationale une présence

régionale et des perspectives sur le Moyen-Orient qui ne se limitent pas aux zones de retrait et de dégagement. Deuxièmement, nous continuons de recueillir assentiment et gratitude partout où nous opérons, depuis notre quartier-général, à Jérusalem, jusqu'à Amman, Beyrouth, Damas et au Caire. Troisièmement, une fois que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) auront achevé leurs mandats, l'ONUST constituera un mécanisme tout disponible de transition, en même temps qu'il aidera les parties à instaurer une paix régionale d'ensemble au Moyen-Orient.

Enfin, une observation impartiale, la désescalade des incidents et une perspective objective sur la région sont offertes à une fraction du coût qu'occasionneraient des opérations plus vastes. Alors qu'Israël, ses voisins et un futur État palestinien débattent des frontières, l'ONUST demeure aussi actuel aujourd'hui qu'au moment où fut tracée la Ligne verte.

Qu'il me soit permis de mettre en lumière certaines de ses réalisations. Premièrement, les Commandants de la FINUL et de la FNUOD reconnaissent l'intérêt complémentaire des observateurs non armés de l'ONUST placés sous leur contrôle. Les 153 observateurs non armés des deux sexes, venus de 23 nations, sont des spécialistes de solide formation et d'expérience, qui apportent une importante contribution aux opérations de la FINUL et de la FNUOD.

Deuxièmement, les Commandants de l'ONUST, de la FINUL et de la FNUOD ont atteint l'unité d'action dans l'exécution de leurs mandats, rendue possible par leurs rôles conjugués de chefs de mission, alignant ainsi les composantes militaire et civile dans le même sens.

Troisièmement, nos observateurs non armés des deux sexes jouissent d'un accès et d'une confiance sans pareils auprès des autorités locales et de la population du Sud-Liban et du Golan.

Quatrièmement, nous sommes bien accueillis et activement impliqués dans des dialogues bilatéraux et multilatéraux qui servent à désamorcer les incidents et éliminer la violence.

Cinquièmement, nous entretenons un dialogue ouvert et constructif avec la nation hôte dans les cinq pays sur un éventail de questions concernant l'appui et la coopération.

Enfin, l'ONUST, la FINUL et la FNUOD harmonisent les aspects logistiques de leurs missions et coopèrent efficacement à cet égard, s'assurant ainsi un favorable rapport coût-efficacité et amplifiant les résultats opérationnels.

J'aimerais aussi signaler quelques préoccupations et difficultés. Premièrement, une coordination renforcée entre les composantes civiles et militaires du système des Nations Unies afin d'obtenir des effets intégrés qui donnent des résultats durables offre un potentiel considérable.

Deuxièmement, la plupart des difficultés auxquelles nous sommes confrontés trouvent leur origine et sont entretenues dans des pays autres que les cinq pays de la zone d'opérations de la Mission. Il faut établir des contacts avec les acteurs qui peuvent influencer le paysage militaire, notamment les États situés en dehors de la zone d'opérations de la Mission mais aussi les acteurs non étatiques situés dans la zone.

Troisièmement, la crédibilité de l'ONU repose sur son impartialité, à la fois effective et telle que perçue par les pays hôtes.

Enfin, les sources potentielles de conflit nées des risques fondamentaux à long terme que court notre planète, comme le manque d'eau potable, sont de plus en plus présentes, notamment au Moyen-Orient.

L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve est la preuve la plus tenace de la volonté du Conseil de sécurité de contribuer à l'avènement d'une paix globale dans la région du Moyen-Orient. Lorsque l'ONU appelle les parties à faire preuve de la plus grande retenue, à s'abstenir de toute violation des résolutions du Conseil de sécurité et à s'engager dans un dialogue actif, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve est toujours prêt et disposé à appuyer un tel engagement positif.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie le général de division Mood de son exposé. Je donne maintenant la parole au général de division Luiz Guilherme Paul Cruz.

**Le général Paul Cruz** (*parle en anglais*) : Je suis le général Paul Cruz, Commandant de la Force de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de me donner cette occasion précieuse de

présenter au Conseil de sécurité les vues de la MINUSTAH et de sa composante militaire, en mettant l'accent sur l'aide humanitaire, qui est une partie importante des activités quotidiennes de la Mission.

Depuis sa création le 1<sup>er</sup> juin 2004, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti a franchi plusieurs étapes importantes. En plein milieu des violences qui secouaient le pays, des élections législatives et présidentielles ont été prévues, lesquelles, après avoir été reportées à plusieurs reprises, ont eu lieu en février 2006. La MINUSTAH a joué un rôle considérable pour veiller à ce que l'élection présidentielle soit organisée, surveillée et menée de manière libre et régulière.

En 2006 et 2007, la composante militaire de la MINUSTAH a aidé au rétablissement et au maintien de l'état de droit, de la sécurité et de l'ordre public en Haïti, notamment dans le centre de Port-au-Prince. Les années 2008 et 2009 ont été marquées par les nombreuses émeutes et les importants dégâts causés par les ouragans qui se sont abattus sur le pays.

Le 12 janvier 2010, un tremblement de terre a complètement rasé des quartiers entiers de la capitale, portant un coup sévère à l'économie et à l'infrastructure haïtiennes encore convalescentes, et stoppant net les efforts d'édification de la nation. La catastrophe a également entraîné un climat d'incertitude politique, interrompant la progression relativement régulière des préparatifs de l'élection présidentielle, initialement programmée pour février 2010.

Dans son rapport semestriel sur la situation en Haïti, en date du 22 février 2010 (S/2010/200), le Secrétaire général a présenté des recommandations concernant le futur rôle de la Mission des Nations Unies en Haïti. Après être entrée dans une phase de consolidation, la MINUSTAH devait désormais entreprendre des efforts supplémentaires pour aider le Gouvernement à conserver les acquis de la stabilisation et amorcer une transition sans heurt vers la reconstruction à long terme.

Depuis le tremblement de terre, l'assistance humanitaire, combinée aux opérations de secours et de relèvement, a constitué l'axe principal des activités de la MINUSTAH et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux côtés des organisations internationales et des organisations non gouvernementales, et ce, bien entendu, avec la pleine coopération de tous les pays représentés au Conseil et de bien d'autres encore.

La Mission tout entière est activement engagée dans la phase 2 de ce concept d'opérations de secours humanitaire. Il convient d'indiquer que la nourriture, l'eau, un abri, sous une forme ou une autre, et une aide médicale d'urgence sont fournis dans un environnement stable. Aucune grande épidémie ne s'est déclarée. Un plan stratégique détaillé pour la phase 3, la phase de normalisation, est actuellement en cours d'élaboration à la MINUSTAH.

Indépendamment du nouveau mandat qui a été confié à la composante militaire de la MINUSTAH au lendemain du tremblement de terre, l'aide humanitaire a toujours été un domaine d'action clef, à l'instar des programmes de réduction de la violence. Après les incidents survenus au tout début de la Mission, il s'est avéré nécessaire d'avoir une meilleure communication et une démarche mieux adaptée vis-à-vis de la population haïtienne. En conséquence, la coordination de l'action entre les composantes civiles et militaires, et donc l'assistance humanitaire, est devenue une priorité pour que la composante militaire de la MINUSTAH s'acquitte avec succès de sa mission.

Nos activités n'ont pas pour but d'être le vecteur des efforts de développement du Gouvernement ni de se substituer aux organisations civiles qui ont davantage les moyens d'entreprendre des projets de développement. Les activités humanitaires que nous menons ont en fait pour but d'appuyer les objectifs de la Mission.

La composante militaire est intervenue rapidement pour fournir une aide au lendemain d'événements tels ouragans, inondations, effondrement de bâtiment, accidents et défaillance du dispositif de sécurité. En plus d'assurer la sécurité, la composante militaire distribue le minimum vital, comme l'eau, la nourriture, les abris et l'aide médicale, notamment par le biais des activités qu'elle mène à l'appui des organismes et programmes des Nations Unies et des organisations n'appartenant pas au système.

Naturellement, depuis le tremblement de terre, l'attention que nous portons à ces activités s'est accrue de manière exponentielle. Grâce à son centre conjoint d'opérations et de répartition des tâches, la MINUSTAH a pu coordonner l'assistance fournie par les divers acteurs. Une longue liste de pays a fourni immédiatement une aide qui a été délivrée le plus rapidement possible.

La composante militaire des Nations Unies a été chargée du contrôle de la sécurité, ce qui a permis à

l'Équipe spéciale mixte pour Haïti (Joint Task Force Haïti) des États-Unis et aux contingents du Canada, de l'Espagne, de la France et de l'Italie, entre autres, de s'acquitter de leurs principales tâches d'assistance humanitaire. La composante militaire a désormais également pour responsabilité d'aider à assurer la sécurité des camps de déplacés. Nous accordons une attention toute particulière à la sécurité et à la sûreté des femmes et des enfants qui sont les individus les plus vulnérables.

Nos ingénieurs s'emploient activement tous les jours à améliorer les conditions de vie des communautés dans tout Haïti, en mettant en œuvre des projets d'évacuation des débris, de dégagement des routes, de reconstruction des ponts, de déblayage des canalisations, de préparation des sites devant accueillir les camps de déplacés, de déblaiement des sites pour reconstruire des écoles et des orphelinats, de forage de puits, etc.

Depuis la création de la Mission, la composante militaire de la MINUSTAH participe aux activités d'aide humanitaire. Elle a acquis de vastes compétences dans ces domaines, en particulier après les ouragans de 2004 et de 2008. Au lendemain du tremblement de terre, elle a utilisé ces compétences pour travailler avec les branches civiles de la MINUSTAH, l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations n'appartenant pas au système des Nations Unies, pour les aider à accomplir leurs tâches. La force militaire entend poursuivre ces activités afin d'aider la MINUSTAH à pleinement s'acquitter de son mandat d'instaurer un environnement sûr et stable en Haïti.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie le général Paul Cruz de son exposé.

Avant de donner la parole aux membres du Conseil de sécurité, je voudrais souhaiter la bienvenue au Conseiller militaire pour les opérations de maintien de la paix, le général de corps d'armée Chikadibia Obiakor, qui, conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, participe aujourd'hui à la séance conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Le mandat du général venant à expiration en septembre 2010, je tiens à le remercier, au nom du Conseil, pour le travail qu'il a accompli et à lui souhaiter plein succès dans ses futures entreprises.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

**M. Barbalić** (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : La Bosnie-Herzégovine voudrait remercier la Fédération de Russie d'avoir convoqué ce débat sur les opérations de maintien de la paix. Nous remercions le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Alain Le Roy, et les Commandants de la Force, le général Sikander Afzal, le général Babacar Gaye, le général Moses Bisong Obi, le général Robert Mood et le général Luiz Guilherme Paul Cruz, de leurs exposés très complets et très utiles. Nous saluons leurs efforts acharnés et le travail remarquable qu'ils réalisent pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

La Bosnie-Herzégovine, pays fournisseur d'effectifs militaires et de police doté d'une solide expérience du maintien de la paix et de la consolidation de la paix au sein du système des Nations Unies, est particulièrement consciente de l'importance du sujet examiné aujourd'hui.

On ne peut instaurer une paix durable, une fois l'accord de paix conclu, sans mandats clairs et suffisamment ambitieux, adaptés aux situations spécifiques des pays, sans une planification stratégique et une mise en œuvre cohérente, et si la population du pays d'accueil n'adhère pas au processus et ne s'y engage pas. Pour la Bosnie-Herzégovine, il est clair que si l'on veut que les mandats du Conseil de sécurité soient mis en œuvre avec succès, il faut d'abord régler la question des capacités lacunaires, ou des ressources et formations insuffisantes, et ce en renforçant la coordination entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police. Nous tenons en particulier à souligner le rôle de coordination et de liaison que joue la Commission de consolidation de la paix entre les différentes parties prenantes et nous appelons à un nouveau renforcement de sa contribution aux efforts de maintien de la paix. Il nous semble également que le Conseil de sécurité gagnerait à solliciter davantage ses conseils.

L'Organisation des Nations Unies a notablement amélioré l'efficacité de ses opérations de maintien de la paix. Toutefois, de nouvelles améliorations, plus ambitieuses, seront encore nécessaires, en matière de conception des mandats, de planification stratégique, de capacités cognitives et de cohérence si l'on veut relever les défis posés par le déploiement des missions des Nations Unies à travers le monde. Nous exhortons le Secrétariat à continuer d'accroître son savoir-faire en matière de capacités de planification, car disposer

de davantage de données serait utile pour la formulation des mandats.

La Bosnie-Herzégovine souligne l'importance d'un recours à la planification stratégique intégrée et à l'utilisation de critères de référence mis au point en consultation étroite avec les pays bénéficiaires et les organisations régionales et parties prenantes concernées, et ce chaque fois qu'il est possible et que la situation le permet. Des critères de référence clairs et soigneusement calibrés peuvent en effet aider à améliorer le contrôle stratégique du Conseil de sécurité sur l'état d'avancement d'une mission et permettre de mieux préparer, plus rapidement, la suite des opérations.

S'agissant du besoin croissant de compétences techniques spécialisées dans des domaines tels que la primauté du droit, la réforme du secteur de la sécurité et les processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, il nous semble important d'améliorer les processus de recrutement et de formation et de mettre à niveau les règles de gestion des ressources humaines, en particulier lorsque le mandat d'une mission comprend plusieurs aspects de consolidation de la paix. Le système de rotation utilisé à l'ONU pour les spécialistes des différents domaines d'activités des missions pourrait être amélioré, notamment sur le plan de l'interopérabilité avec les fichiers de spécialistes correspondants au sein des organisations régionales et sous-régionales. On gagnerait également à mettre à profit l'expérience et les connaissances acquises par les experts civils, militaires et de police des pays ayant accueilli ou accueillant des opérations de maintien de la paix ou de consolidation de la paix.

La mise au point d'un cadre stratégique de protection des civils comportant des éléments et des paramètres applicables à des stratégies propres à la mission sera d'un grand secours pour aider les dirigeants de la mission à élaborer une stratégie de protection complète alignée sur le concept d'opération de la mission. La mise en pratique de ces concepts doit être clairement définie au préalable et débattue avec les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police. À cet égard, il est important de prévoir des modules de formation servant à la formation du personnel de maintien de la paix avant le déploiement et pendant la mission proprement dite.

Les opérations de maintien de la paix et les activités destinées à répondre aux besoins immédiats des populations locales doivent se compléter. La mise

en œuvre de projets à impact rapide permet au personnel de maintien de la paix de bénéficier d'un plus grand capital de confiance auprès des populations, qui sont ainsi plus promptes à le soutenir dans sa mission de maintien de la paix et dans l'accomplissement de son mandat; ce type de projets permet en outre d'instaurer un meilleur climat, propice au processus de paix.

La Bosnie-Herzégovine estime que la reprise en main des processus par les pays et le renforcement des capacités nationales sont d'une importance capitale dans une opération de maintien de la paix, qui ne peut se substituer au processus politique. Nous insistons, par conséquent, sur l'importance des activités permettant d'atteindre cet objectif, telles que les efforts de formation des forces militaires et de police nationales au droit international humanitaire, au droit international relatif aux réfugiés et à la protection des civils, ainsi que la mise en place d'équipes opérationnelles conjointes.

Enfin, nous tenons à redire l'importance d'un effort sincère et sérieux de la communauté internationale pour aider les acteurs locaux et régionaux à nouer un dialogue véritable et constructif en vue de régler les questions politiques principales. Cela contribuerait notablement à la création d'un climat propice à l'instauration durable de la paix et de la stabilité et au développement.

**M. Isoze-Ngondet (Gabon) :** Je voudrais joindre ma voix à celle de l'Ambassadeur Barbalić pour vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat instructif sur les opérations de maintien de la paix. Je salue également la présence parmi nous du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Alain Le Roy, du général Sikander Afzal, du général Babacar Gaye, du général Moses Bisong Obi, du général Robert Mood, et du général Luiz Guilherme Paul Cruz. Je les remercie naturellement pour leurs exposés très enrichissants.

Ma délégation tient aussi à saluer les efforts que fait l'ONU pour promouvoir la paix, sachant qu'actuellement, comme l'a si bien rappelé M. Alain Le Roy, plus de 120 000 hommes sont mobilisés dans 16 opérations de maintien de la paix sur quatre continents. Nous rendons un hommage appuyé aux Casques bleus à travers le monde. Par ailleurs, le Gabon voudrait exprimer sa profonde désolation face aux pertes de nombreux soldats de la paix enregistrées ces dernières années. L'accident de la route qui a coûté

la vie à quatre Casques bleus sierra-léonais à Nyala dans la province du Sud-Darfour le premier jour de ce mois rallonge la liste de ces décès.

Après avoir écouté les différents intervenants et en se focalisant essentiellement sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), ma délégation souhaiterait évoquer les deux points ci-après : la consolidation des progrès réalisés dans la définition et la mise en œuvre des mandats et les défis à relever dans l'application de ces mandats.

Parlons de notre premier point, à savoir la consolidation des progrès accomplis dans la définition et la mise en œuvre des mandats. Concernant le Darfour, ma délégation se félicite de ce que la MINUAD se rapproche de ses niveaux de déploiement complet pour les composantes militaires, policières et civiles, avec respectivement 88 %, 70 % et 75 % des effectifs autorisés. Elle se réjouit par ailleurs de la multiplication des patrouilles de la MINUAD et de l'extension de l'espace ainsi couvert, ce qui a permis de réduire considérablement les attaques contre les populations civiles et d'améliorer leurs conditions de vie.

Concernant la MONUSCO, le Gabon apprécie le nouveau mandat de la Mission de l'ONU, qui prévoit entre autres, d'une part, l'achèvement des opérations militaires en cours dans les régions Nord et Sud du Kivu ainsi que dans la Province Orientale, d'autre part, une amélioration des moyens dont dispose le Gouvernement pour protéger efficacement la population et enfin, le renforcement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire. Ainsi, le soutien apporté par la MONUSCO aux victimes de l'explosion d'un camion-citerne qui a eu lieu le 2 juillet dans la localité de Sange au Sud-Kivu est la preuve de la réalisation de ce nouveau mandat qui met l'accent sur la protection des civils. Le succès de cette opération est en partie dû à l'action coordonnée qui a prévalu à cette occasion entre les autorités congolaises et les équipes de l'ONU sur place.

Le Gabon est d'avis que ce mandat, qui a le mérite de prévoir une reconfiguration future de la Mission en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, le rend plus réaliste. En outre, le Gabon se félicite de ce que le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, ait été présent à Kinshasa pour présider la

cérémonie de lancement de la MONUSCO, qui a succédé à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage à M. Alan Doss, Chef de la MONUC, et au général Babacar Gaye, Commandant sortant de la Force de la MONUC et de la MONUSCO, pour l'excellent travail réalisé durant ces dernières années en République démocratique du Congo. De même, nous en profitons pour saluer les prises de fonctions de M. Roger Meese, le Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO, et du général Chander Prakash, le nouveau Commandant de la Force de la MONUSCO. Nous prenons note du début d'exécution de la première phase du retrait progressif des composantes de la MONUSCO, tel que préconisé par la résolution 1925 (2010) du Conseil de sécurité.

Enfin, ma délégation tient à exprimer sa satisfaction de voir le plus souvent intégrées aux mandats des opérations de maintien de la paix de nouvelles approches pluridisciplinaires prônées dans le rapport de 2008 du Secrétaire général, telles que le renforcement de l'état de droit, la protection des civils, l'application des mécanismes de prévention de la résurgence des conflits ou la mise en œuvre des programmes de reconstruction.

Je vais maintenant évoquer le deuxième point de mon intervention, à savoir les défis rencontrés dans l'application des mandats des missions des Nations Unies. La complexité des crises actuelles entraîne des difficultés dans la mise en œuvre des mandats des opérations de maintien de la paix, qui résultent naturellement souvent du manque de moyens financiers et matériels.

S'agissant du Soudan, la MINUAD accuse un important déficit en termes de capacités aériennes et militaires, comme c'est le cas pour les hélicoptères utilitaires permettant d'effectuer des missions de reconnaissance aérienne. Nous déplorons le fait que la MINUAD soit en outre confrontée à des restrictions à sa liberté de circulation. Celles-ci sont passées de 21 % en mai à 77 % en juin 2010.

S'agissant de la République démocratique du Congo, ma délégation demeure préoccupée par l'ampleur du drame humanitaire causé par les combats qui opposent les Forces armées de la République démocratique du Congo aux rebelles ougandais de

l'Alliance des Forces démocratiques/Armée nationale de libération de l'Ouganda (ADF-NALU). À cet effet, nous nous félicitons de la décision prise par la Mission d'installer, le 19 juillet dernier, un poste avancé dans la localité de Mutwanga et d'y implanter une base temporaire afin d'accroître le niveau de sécurité de la zone et d'y permettre le déploiement du personnel et la distribution de l'aide humanitaire en toute sécurité.

Ma délégation encourage la communauté internationale à affecter aux différentes missions des ressources financières et matérielles conséquentes, en adéquation avec les réalités et l'action sur le terrain, et à œuvrer en faveur d'un dialogue constructif avec les pays hôtes. Par ailleurs, mon pays plaide en faveur de la prise en compte du facteur linguistique dans le choix des commandants, d'une plus grande collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales, et d'une meilleure prise en compte des aspects liés à la prévention.

Je rends hommage au général Obiakor pour l'excellente collaboration apportée aux Nations Unies durant ces dernières années et je lui formule mes vœux de succès pour ses activités futures.

**M. Ebner** (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche vous félicite vivement, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat qui permet aux membres du Conseil de dialoguer directement avec les Commandants des Forces des Nations Unies.

Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint, M. Le Roy, de sa présentation liminaire. Je saisis également cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux Commandants des Forces ici présents aujourd'hui et les remercier pour leurs exposés très intéressants. L'Autriche tient à remercier tous les Commandants des Forces des Nations Unies pour leur dévouement et le travail considérable qu'ils accomplissent sur le terrain. Nous saluons également la présence du général Obiakor.

Au cours des débats tenus récemment au Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, une des questions récurrentes évoquées concernait la nécessité pour le Conseil de confier aux missions de maintien de la paix des mandats clairs, crédibles et réalisables, axés sur les résultats escomptés et accompagnés des ressources nécessaires pour la réalisation de toutes les tâches confiées. L'établissement de critères et une hiérarchisation précise des tâches se sont avérés utiles pour permettre

au Conseil de sécurité de mieux suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mandats de maintien de la paix.

Pour être en mesure de prendre rapidement des mesures adaptées à l'évolution de la situation sur le terrain, le Conseil doit disposer de toutes les informations pertinentes. Les exposés présentés par les Commandants des Forces et les experts militaires fournissent des informations fiables sur les véritables difficultés auxquelles les missions de maintien de la paix sont confrontées sur le terrain et sont par conséquent indispensables pour que le Conseil de sécurité puisse prendre les décisions qui s'imposent. Nous nous félicitons également que les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police participent au débat d'aujourd'hui.

Le succès et la crédibilité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dépendront également de l'efficacité avec laquelle les missions peuvent s'acquitter de leurs mandats et répondre ainsi aux attentes des populations concernées. La complexité croissante des missions confiées aux opérations de maintien de la paix et la rareté des ressources disponibles entraînent des carences importantes en termes de capacités, y compris pour ce qui est des capacités civiles d'appui. Ces lacunes risquent de nuire au succès et à la crédibilité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Des informations plus cohérentes sur les carences en matière de capacités propres à chaque mission et les conséquences de ces lacunes sur l'accomplissement des tâches confiées peuvent permettre d'utiliser de manière efficace la liste des lacunes répertoriées pour chaque opération de maintien de la paix pour mobiliser l'appui des États Membres afin de les combler. C'est pourquoi nous saluons les efforts déployés dans ce domaine par la présidence japonaise du Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies créé par le Conseil de sécurité. Nous appuyons également l'approche axée sur les capacités soulignée dans le document non officiel intitulé « Un partenariat renouvelé : définir un nouvel horizon pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies », centré sur les compétences, les capacités et le matériel, l'accent étant mis en particulier sur les éventuels déficits de ressources. Cela permet d'accroître l'efficacité des missions mais est également indispensable pour garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

Le renforcement des moyens d'alerte rapide et de prévention des crises constitue un autre aspect auquel le Conseil doit accorder une plus grande attention. Les responsables des missions et le Conseil de sécurité doivent obtenir toutes les informations et évaluations pertinentes en matière d'alerte rapide, ce qui permettrait de prendre des mesures préventives face aux crises naissantes. Les missions ont pris plusieurs initiatives novatrices, notamment la création de l'équipe mixte de protection des civils au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), qui a pour but non seulement de rassembler les informations et de fournir un appui analytique mais aussi de faciliter la prise de mesures aux niveaux civil et militaire en fonction de la situation, pour protéger les civils et rester en contact avec les autorités locales. Ces activités de terrain favorisent les échanges avec la population locale et permettent d'obtenir des informations utiles pour évaluer correctement la situation sur place. Nous souhaiterions que les acteurs présents sur le terrain nous en disent plus sur les possibilités de renforcer les capacités des missions dans ce domaine.

Nous nous félicitons du fait que les mandats de protection intègrent de plus en plus toutes les activités visant à garantir la sûreté et l'intégrité physique des populations civiles, à assurer l'accès du personnel humanitaire et à garantir le plein respect des droits des personnes par toutes les parties au conflit, conformément au droit international humanitaire et au droit des droits de l'homme.

L'objectif final de toute opération de maintien de la paix à laquelle un mandat de protection a été confié doit être de contribuer au rétablissement des conditions nécessaires permettant à l'État hôte d'assumer entièrement la responsabilité principale qui lui incombe de protéger sa population. La mise en place de conditions de protection propices va au-delà du fait de protéger les civils contre les actes de violence physique. Elle doit être complétée par des activités dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité; du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration; de l'état de droit; de la justice transitionnelle; des droits de l'homme; et de l'autonomisation des populations locales. Cela faciliterait également la transition vers une consolidation de la paix durable et l'édification de l'État.

La coordination de ces activités dès les premières heures et une stratégie commune à tous les acteurs concernés, y compris la société civile, seront d'une importance décisive pour le succès de ces opérations. Un désengagement inopportun ou une réduction prématurée des effectifs des opérations de maintien de la paix risquent de gravement menacer la stabilité d'un pays et la sécurité de la population civile. L'ajustement des mandats ou le désengagement des missions doivent également dépendre de la réalisation des objectifs fixés en matière de protection des civils et nous appelons à une définition plus approfondie de ces critères.

Les groupes armés qui attaquent la population civile, les femmes et les enfants en particulier, ne respectent pas les frontières internationales, dont la perméabilité augmente après plusieurs années de conflit et en raison d'un contrôle insuffisant. La coopération transfrontalière entre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies situées dans des zones de responsabilité adjacentes est indispensable pour répondre efficacement à ces menaces. Nous estimons par exemple que le problème posé par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) doit aussi être traité par l'élaboration d'une stratégie complète qui implique les gouvernements de la région et toutes les missions compétentes des Nations Unies, dont la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), chargée de protéger les populations civiles dans les zones de la République démocratique du Congo prises pour cible par la LRA.

Nous souhaiterions en savoir davantage sur les synergies et les formes de coopération qui pourraient être établies dans ce domaine. De même, nous aimerions entendre des propositions concernant la manière dont les missions peuvent contribuer à la lutte menée pour que les auteurs de tels actes de violence ne demeurent plus impunis.

**M<sup>me</sup> Ogwu** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important sur les opérations de maintien de la paix. Je voudrais également remercier M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; le général Chikadibia Obiakor, général de corps d'armée et Conseiller militaire pour les opérations de maintien de la paix; et les cinq commandants de la Force venus de différents théâtres d'opérations qui nous ont présenté des exposés aujourd'hui. Il s'agit d'une évolution dont on ne peut que se féliciter, en ce qui concerne les



échanges entre le Secrétariat et le Conseil de sécurité. Je tiens tout particulièrement à féliciter les Commandants des Forces pour les sacrifices inestimables qu'ils ont consentis à la tête de ces différentes missions de la paix.

Le maintien de la paix ne cesse d'évoluer, et il s'est développé en termes de champ d'action et de complexité. Cependant, dans ma contribution à ce débat, je me contenterais de faire des observations sur six points clefs.

Premièrement, nous nous félicitons des séances que le Conseil tient avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Depuis le début de ces séances, on constate une amélioration dans l'élaboration des mandats, la planification et les opérations sur le terrain menées par les missions de maintien de la paix. Le Conseil doit franchir une nouvelle étape à présent en ayant des contacts plus étroits avec les Commandants des Forces afin de mieux comprendre les défis opérationnels. Nous sommes d'avis que les informations venues du terrain permettront au Conseil de mieux évaluer les progrès accomplis et, bien entendu, amélioreront la précision des mandats des opérations de maintien de la paix. Ici, nous aimerions réaffirmer la nécessité pour tous les mandats d'être clairs, crédibles et réalisables. Il faudrait élaborer une stratégie de sortie pour chaque mission, liée à son objectif central. Le retrait d'une mission, en tant que fin en soi, sans que l'objectif fixé ait été atteint, serait contreproductif.

Deuxièmement, étant donné les écarts qui existent entre les aptitudes, les capacités et les mandats, il convient de trouver l'équilibre entre l'offre et la demande. Les soldats de la paix du XXI<sup>e</sup> siècle doivent trouver l'équilibre entre une stratégie ayant une perspective à long terme et la nécessité de mettre en œuvre une stratégie de sortie effective, tout en s'efforçant de maintenir la bonne volonté des populations civiles dans des situations de crise extrêmement exigeantes et complexes. Pour assurer cet équilibre, la qualité du personnel, du matériel et des ressources financières doit être à la hauteur des mandats et objectifs des opérations. En outre, il ne faut jamais oublier le contexte culturel du déploiement, afin d'éviter les conflits inutiles avec les pays et les communautés hôtes.

Par ailleurs, l'instruction et l'entraînement préalables au déploiement sont nécessaires pour préparer le personnel de maintien de la paix aux

missions. L'instruction et l'entraînement préalables au déploiement ont été intégrés dans la préparation du personnel nigérian de maintien de la paix. En outre, nous avons une base opérationnelle avancée à Abuja chargée de garantir une préparation adéquate de nos soldats de la paix. En fait, aussi récemment que le mois dernier, le Centre de maintien de la paix de l'Armée nigériane situé à Jaji (Kaduna) a été homologué par l'ONU pour dispenser une formation en matière de maintien de la paix. Nous avons l'intention d'en faire un centre d'excellence et de formation pour le personnel de maintien de la paix du Nigéria, des États de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres pays africains.

Troisièmement, il est impératif d'établir des partenariats au sein du système des Nations Unies et en dehors de celui-ci, si l'on veut que les opérations de maintien de la paix soient efficaces. L'ONU ne saurait répondre seule aux besoins de toutes ses missions de maintien de la paix. Par conséquent, il conviendrait de faire appel à l'aide bilatérale et à d'autres formes d'assistance afin d'appuyer les efforts visant à combler les lacunes importantes qui existent en matière de maintien de la paix. On ne saurait trop souligner la nécessité de faire participer les organisations régionales et sous-régionales. Il faut déployer des efforts concertés afin d'améliorer, diversifier et mettre à jour le fichier du personnel de maintien de la paix, en tenant dûment compte de la politique d'équilibre géographique dans la nomination aux postes élevés du personnel du maintien de la paix dans les domaines pertinents.

Quatrièmement, assurer la cohérence et la coordination entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions aurait des effets positifs sur le terrain. Cependant, la cohérence et la coordination ne devraient pas se limiter au Siège. L'idéal serait qu'elles s'étendent également aux équipes de pays des Nations Unies, à la communauté des donateurs et aux autres acteurs impliqués dans les opérations de maintien de la paix. Cette cohérence permettrait d'améliorer les conditions de sécurité et l'efficacité et de déployer les soldats de la paix plus rapidement. Quand les soldats de la paix continuent de vivre dans des logements insalubres bien longtemps après leur arrivée sur leur lieu d'affectation, cela est néfaste pour la productivité et le moral des contingents.

Cinquièmement, au cours de son débat du 16 juillet sur la diplomatie préventive (voir S/PV.6360

et S/PRST/2010/14), le Conseil de sécurité a déclaré qu'il était conscient des ressources matérielles, humaines et financières accrues que les opérations de maintien de la paix avaient nécessitées ces 10 dernières années. Il a ainsi reconnu les avantages et gains d'efficacité potentiels que pourrait apporter l'intégration des initiatives de la diplomatie préventive, à la façon des méthodes de maintien de la paix et de consolidation de la paix. Le lien entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix s'inscrit dans la reconnaissance par le Conseil du caractère interdépendant des interventions dans les domaines de la politique, de la sécurité, du développement, des droits de l'homme et de l'état de droit.

Des problèmes de privations, d'injustice, de distribution inéquitable des ressources, de mauvaise gouvernance et d'autres formes d'abus sont au cœur de la plupart des conflits. Par conséquent, un maintien de la paix efficace doit intégrer des stratégies de consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix a un rôle important à jouer en la matière.

Sixièmement, on ne peut pas nier qu'une compensation rapide et adéquate pour le matériel appartenant aux contingents non seulement encourage la participation des autres pays fournisseurs de contingents, mais constitue également une reconnaissance des sacrifices constants que les pays fournisseurs de contingents sont appelés à faire.

Pour terminer, il importe de renforcer aussi bien les mandats que les règles d'engagement et de comportement des soldats de la paix, en vue d'améliorer leur sécurité. Il faut examiner de près les cas où les soldats de la paix sont tués ou leurs activités entravées par ceux qui s'opposent à la paix. Des mesures appropriées, y compris des mesures de dissuasion et des sanctions sévères ciblées, sont nécessaires pour assurer la sécurité de tout le personnel de maintien de la paix. Le Conseil devrait également adopter une politique de tolérance zéro s'agissant de l'impunité pour les infractions commises à l'endroit des soldats de la paix.

Le Nigéria demeure attaché aux idéaux de l'ONU et en particulier à ses fonctions de maintien de la paix. Nous continuerons de faire des sacrifices afin de contribuer sensiblement au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Même s'il est peu probable que nous n'ayons plus besoin de soldats de la paix dans un avenir très proche, l'espoir en subsiste. En fin de

compte, une paix durable ne peut être instaurée que par le biais d'un dialogue sans exclusive, de la réconciliation et de l'intégration. L'ONU doit jouer un rôle central dans la définition et la promotion d'une stratégie globale, incluant des mesures opérationnelles et structurelles pour prévenir ou résoudre les causes profondes des conflits armés, afin d'instaurer une paix durable dans le monde. C'est en effet cet idéal qui a présidé à la création de l'ONU.

**M. Heller** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir organisé la présente séance. Nous remercions de leurs exposés le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Alain Le Roy, et les commandants des opérations de maintien de la paix en Haïti, au Libéria, en République démocratique du Congo et au Soudan, ainsi que le Commandant de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. Nous saluons la présence du Conseiller militaire auprès du Département des opérations de maintien de la paix. La présence des commandants de toutes ces opérations reflète, dans une large mesure, l'évolution des mandats des opérations de maintien de la paix tout au long de l'histoire de l'Organisation.

Nous nous félicitons de la tenue de la présente séance, dans l'espoir que de telles séances feront désormais partie des activités régulières du Conseil de sécurité, en tirant profit de la réunion annuelle des commandants des opérations de maintien de la paix et en encourageant plus de cohérence entre les interventions sur le terrain et les décisions prises au Conseil de sécurité. Bien entendu, ma délégation souhaite exprimer sa profonde gratitude à tout le personnel des opérations de maintien de la paix pour le travail si précieux qu'il accomplit au nom de la communauté internationale, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Suite aux enseignements tirés ces dernières années, il a été admis que les opérations de maintien de la paix doivent tenir compte de certains aspects fondamentaux afin de réaliser leur objectif principal d'instaurer une paix durable. Parmi ceux-là, on peut souligner, premièrement, l'élaboration de mandats clairs, crédibles et réalisables avec des ressources matérielles, militaires, policières et civiles suffisantes pour remplir ces fonctions; deuxièmement, une détermination sans équivoque de la part des parties concernées à trouver une solution pacifique au conflit; troisièmement, l'existence d'un accord de paix global

qui traite des causes structurelles des conflits; et, quatrième, une bonne compréhension par les parties et par la population dans son ensemble des bénéfices apportés par la réalisation des objectifs de la mission, qui doivent être perçus comme les leurs.

Il existe un consensus sur la fixation d'objectifs à échéance déterminée pour chaque étape, y compris une stratégie de transition et de sortie, et sur l'adoption d'une approche intégrée dans les missions de maintien de la paix, en formulant très tôt des priorités de consolidation de la paix, ainsi que sur la nécessité d'un mécanisme de planification et de coordination efficace composé, entre autres, des représentants spéciaux du Secrétaire général et des personnes chargées de la coordination et de la direction des missions, dans leurs composantes militaire, civile, financière et humanitaire. Les points d'accord conceptuels sont clairs et nous répétons parfois des évidences. Toutefois, les difficultés rencontrées sur le terrain qui nous obligent donc à adapter des mandats multidimensionnels et extrêmement complexes exigent du Conseil de sécurité et de l'Organisation dans son ensemble qu'ils adoptent des mesures et des stratégies pragmatiques qui ont un impact à court terme.

Ma délégation est consciente des difficultés que connaissent les opérations de maintien de la paix pour s'acquitter pleinement de leurs mandats, qui incluent des tâches aussi diverses que le soutien au dialogue politique entre les parties, le renforcement des droits de l'homme et de l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité et la protection des civils, alors qu'elles doivent faire face à des catastrophes naturelles, aux actions de la criminalité organisée, et dans certains cas, à des attaques contre leur personnel.

Les exposés que nous avons entendus aujourd'hui montrent bien les défis auxquels sont confrontées les missions dans des situations tellement diverses. En ce sens, il est essentiel de garantir la coopération du pays concerné avec l'opération de maintien de la paix tout au long de sa durée, car une transition vers un processus de consolidation de la paix ne pourra réussir sans cela. Nous avons pu tirer des enseignements de l'expérience de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), mais elles ont aussi soulevé des questions importantes pour l'avenir.

Un fort appui politique de l'Organisation, de ses représentants et du Conseil de sécurité aux opérations des Nations Unies sur le terrain est également nécessaire. La légitimité de l'Organisation est le principal atout des opérations de maintien de la paix; dans de nombreux cas, les différents acteurs sur le terrain essaient d'ignorer leur légitimité et d'impliquer l'opération dans la dynamique du conflit comme si elle était un acteur de ce conflit, ce qui entrave bien souvent la liberté de mouvement de la mission, politise ses activités ou la met en péril, avec parfois des conséquences fatales. Dans ce contexte, nous soulignons que nous condamnons toute attaque contre le personnel des Nations Unies et réaffirmons l'importance du plein respect de la résolution 1502 (2003) sur la protection du personnel des Nations Unies, du personnel associé et du personnel humanitaire dans les zones de conflit.

Plus particulièrement, s'agissant de la situation en Haïti, nous réaffirmons notre appui au travail effectué par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), qui sans aucun doute s'est avéré essentiel à la survie des institutions et de la population du pays dans des circonstances dramatiques. Cette situation a mis à l'épreuve l'Organisation et sa capacité de réaction sur le terrain. Le renforcement des forces de police de la Mission nous semble être une étape importante à la suite de l'adoption de la résolution 1927 (2010). Cela permettra à la Mission de continuer d'appuyer les autorités du pays pour qu'elles renforcent leurs propres forces de police, de continuer de fournir l'assistance nécessaire, conformément à son mandat, au maintien de la stabilité dans le pays, tout en continuant d'offrir une assistance au renforcement des institutions nationales, au processus électoral, à la reconstruction, à la stabilité et au développement social.

Dans le cas du Soudan, comme cela a été noté, il est clair que la communauté internationale doit accorder toute son attention aux préparatifs du référendum. L'appui logistique en matière de sécurité que la Mission peut fournir aux parties est indispensable pour garantir la participation pacifique de tous. Cependant, tout en étant conscients des ressources dont dispose la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), nous ne devons pas oublier que tous les efforts doivent s'accompagner de la protection des civils et de la possibilité de fournir une aide humanitaire, vu qu'il s'agit d'éléments

complémentaires au succès des élections et du processus de paix.

L'escalade des tensions depuis la tenue des élections est un nouveau défi pour le Gouvernement du Sud-Soudan et pour la MINUS avant l'organisation du référendum. Le personnel militaire de la MINUS jouera un rôle clef dans les mois à venir et nous réaffirmons donc notre appui total aux travaux de préparation en cours, en particulier aux plans d'urgence et aux stratégies définis par le Représentant spécial, M. Menkerios, sur la base de ses objectifs prioritaires.

Au Moyen-Orient, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve joue un rôle clef qui pourra gagner en importance à l'avenir compte tenu de la nature du conflit dans la région.

Le Conseil de sécurité devrait suivre de près les situations auxquelles les opérations de maintien de la paix sont confrontées pour que l'on puisse intégrer des modifications appropriées au mandat, notamment en matière de capacités logistiques et opérationnelles, et ce afin de s'adapter aux réalités sur le terrain et afin de doter le personnel de la mission d'outils et d'objectifs clairs. Une opération de maintien de la paix fait partie du règlement politique d'un conflit, mais elle ne peut pas s'y substituer. C'est pour cette raison qu'il importe de renforcer les actions sur le terrain, avec des efforts parallèles pour renforcer les activités dans les domaines de la diplomatie préventive, de l'alerte rapide, de la résolution des conflits et de la médiation, tout en tenant compte des priorités et des acteurs sur le plan national, contribuant ainsi au développement des pays afin de garantir l'instauration d'une paix durable et le bien-être de leurs populations. Ne pas négliger ces questions est l'une de nos priorités si nous voulons parvenir à stabiliser les conflits et à maintenir la sécurité internationale.

**M. Sumi** (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Je tiens également à remercier M. Le Roy et les Commandants des Forces de leurs exposés fort utiles. Nous remercions également le général Sikander Azfal, le général Babacar Gaye, le général Moses Bisong Obi, le général Robert Mood, le général Luiz Guilherme Paul Cruz, et je me félicite également de la présence parmi nous du général Chikadibia Isaac Obiakor, Conseiller militaire au Département des opérations de maintien de la paix.

Le Japon saisit cette occasion pour saluer les Commandants des Forces et tous les soldats de la paix, dont le travail acharné au sein de chaque mission permet l'action irremplaçable des opérations de maintien de la paix de l'ONU et mérite toute notre gratitude et notre respect.

L'une des tâches les plus importantes auxquelles l'ONU doit s'atteler dans le cadre du maintien de la paix consiste à combler l'écart existant entre le mandat de chaque mission et sa mise en œuvre. À cet égard, l'exercice d'aujourd'hui, qui permet aux commandants de terrain de faire entendre directement leur voix, est tout à fait bénéfique puisqu'il permet de réduire la distance entre le Conseil de sécurité et le terrain et de faciliter l'échange des pratiques optimales entre les missions. Le Japon se félicite de cet exercice et espère qu'il sera poursuivi à l'avenir.

D'un point de vue pratique, le Japon a un certain nombre de commentaires à faire et de questions à poser, sur trois points : le renforcement de la coopération entre le Conseil et le terrain, la mise en œuvre des mandats des opérations de maintien de la paix et l'intégration accrue des missions.

Je tiens, pour commencer, à souligner que chacune des missions de maintien de la paix de l'ONU relève de situations différentes et que chaque mandat résulte des discussions menées entre les membres du Conseil, dont les positions sont différentes. De ce fait, chaque résolution du Conseil de sécurité tend à comporter des clauses différentes pour le même mandat, même si ce n'est parfois qu'une question de nuances. Il importe, nous insistons, que les intentions de chaque résolution soient formulées clairement et de façon compréhensible et se traduisent dans le concept d'opérations et les autres moyens de communication servant à sa mise en œuvre. Parallèlement, il convient de noter que le Conseil doit écouter les voix qui remontent des opérations de maintien de la paix de l'ONU, y compris celle des commandants sur le terrain, et tenir compte de ces points de vue pour définir des mandats clairs et réalisables.

Toutefois, la situation actuelle n'est pas toujours satisfaisante à cet égard. Si le Conseil s'efforce par exemple d'organiser des exposés du Secrétariat avant et après les missions d'évaluation technique ou de tenir, avant ses consultations, des séances privées avec les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police, cela ne suffit pas à établir une compréhension mutuelle entre le Conseil et les opérations de maintien de la paix

sur le terrain. Afin de renforcer cette compréhension, j'aimerais par conséquent proposer que le Conseil de sécurité se prête à l'avenir à d'autres dialogues du type de l'initiative d'aujourd'hui.

Deuxièmement, je voudrais aborder des questions relatives à la mise en œuvre des mandats, comme la collecte des informations et les capacités lacunaires. Pour assurer une mise en œuvre efficace de mandats complexes, notamment en ce qui concerne la protection des civils, il est crucial de disposer en temps utile d'informations locales correctes et de savoir les analyser. Cependant, il s'agit d'une compétence dont manquent de nombreuses missions de maintien de la paix. Il n'existe pas de remède miracle pour résoudre ce problème, mais il faut y consacrer suffisamment de débats entre les membres du Conseil, ainsi qu'avec les commandants des forces concernées et dans le cadre de l'Assemblée générale.

Le Japon voudrait que l'on approfondisse le débat sur les capacités de l'ONU en matière de collecte et d'analyse des informations, et ce, conformément aux principes fondamentaux des opérations de maintien de la paix de l'ONU, tels que l'impartialité et le respect de la prise en main nationale par le pays hôte. Le Japon souhaite par ailleurs que ce savoir-faire soit étendu sur le moyen et le long terme. À court terme, des efforts d'envergure doivent être entrepris pour, à chaque mission, exploiter de façon optimale les capacités et ressources existantes – à l'instar de ce qui a été fait dans le cadre de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, qui a renforcé sa communication avec la population locale au sujet de la protection des civils et des cellules d'analyse conjointe de la Mission. À cet égard, j'aimerais connaître la nature des discussions qui ont eu lieu hier lors de la réunion avec le Commandant de la Force de la MONUSCO à ce sujet.

Le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, présidé par le Japon depuis l'an dernier, mène depuis six mois des discussions sur la question des lacunes de capacités. Dans son rapport intérimaire, qui fait la synthèse de ces discussions, il annonce son intention d'organiser au cours de l'année des réunions consacrées au moyen de faire un meilleur usage de l'inventaire des lacunes qui a été effectué, notamment en ce qui concerne la pénurie d'hélicoptères de manœuvre. La liste des lacunes inventoriées en matière de capacités a déjà été diffusée auprès de tous les États Membres. Je voudrais que les

commandants nous disent quelle partie de leur mandat ils trouvent la plus difficile et la plus complexe à mettre en œuvre, eu égard à cette liste.

Enfin, et surtout, le Japon tient à souligner, en ce qui concerne la protection des civils et l'appui humanitaire, l'importance de la coopération civilo-militaire, telle que celle qui existe au sein de l'équipe mixte de protection des civils, à la MONUSCO, et d'une meilleure coordination entre les composantes civile et militaire, qui préserve, toutefois, l'impartialité des organisations humanitaires. Parallèlement, il est important d'améliorer la coordination entre l'armée et la police, notamment les unités de police constituées, notamment dans les camps de déplacés et leurs environs, au Darfour. Le Japon aimerait savoir la nature de la discussion qui a eu lieu lors de la réunion d'hier et quels sont, selon le Secrétariat, les obstacles qui s'opposent à une intégration renforcée des missions.

**Le Président** (*parle en russe*) : J'exhorte les membres du Conseil à profiter de la présence à ce débat des commandants des forces concernées pour poser toutes les questions spécifiques qu'ils peuvent avoir concernant les problèmes auxquels ils sont actuellement confrontés.

**M<sup>me</sup> Dunlop** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie votre délégation, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat, ainsi que le Secrétaire général adjoint, M. Alain Le Roy, pour son exposé. Je salue la présence du général Obiakor au Conseil aujourd'hui. Je voudrais également remercier le général Paul Cruz, le général Babacar Gaye, le général Sikander Afzal, le général Moses Bisong Obi et le général Robert Mood de leurs observations. Elles donnent une bonne vue d'ensemble de nombre des réalisations du maintien de la paix de l'ONU, ainsi que des obstacles auxquels ce dernier se voit désormais confronté. Nos invités, ainsi que tous les autres commandants des forces et chefs de missions, méritent notre gratitude la plus sincère pour le travail extraordinaire qu'ils accomplissent dans des circonstances ô combien difficiles.

La présence des commandants au Conseil aujourd'hui met en lumière une vérité évidente mais fondamentale : le maintien de la paix se fait sur le terrain. Nous devons faire confiance à nos chefs de mission, sans nous ingérer dans les détails de la gestion des missions qu'ils dirigent, mais nous pouvons et devons donner à celles-ci les orientations stratégiques

et l'appui pluridimensionnel dont elles ont besoin. À cet égard, je me pencherai aujourd'hui sur la situation actuelle pour envisager ensuite la façon dont nous voyons l'avenir dans trois domaines déterminants : la protection des civils, l'interaction entre maintien de la paix et consolidation de la paix et l'appui aux missions.

L'année écoulée, la protection des civils a fait l'objet d'un développement conceptuel et d'un appui politique extraordinaires, dont nombre de documents témoignent : l'étude indépendante conjointe du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Département des opérations de maintien de la paix, la résolution 1894 (2009) et le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Il convient maintenant de s'attacher à produire des résultats concrets sur le terrain. Il s'agit là en général d'une tâche imposante, comme en attestent la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, mais d'une tâche que l'Organisation doit s'efforcer d'exécuter le mieux possible.

Dans ce contexte, la priorité doit être accordée à la définition d'un cadre stratégique pour aider les chefs de mission à élaborer des stratégies globales de protection. Celles-ci sont indispensables pour faire en sorte que la protection des civils ne soit pas simplement considérée comme une opération militaire mais plutôt comme un objectif fixé à la mission dans son ensemble. Certaines des opérations de maintien de la paix ayant obtenu les meilleurs résultats avaient pleinement intégré les questions liées à la consolidation de la paix aux activités de la mission. Toutefois, nous devons encore expliciter davantage de quelle manière les soldats de la paix peuvent contribuer au mieux à la consolidation de la paix.

Au cours des 12 prochains mois, des documents importants seront publiés, dont la stratégie du Département des opérations de maintien de la paix relative à la réalisation à un stade précoce d'activités de consolidation de la paix par les soldats du maintien de la paix; le rapport de la Banque mondiale sur les conflits, la sécurité et le développement; et l'examen des capacités civiles internationales. Nous devons tirer parti de leur parution pour mener des discussions approfondies sur la consolidation et le maintien de la paix, de la même manière que nous l'avons fait pour la question de la protection des civils. Un tel débat doit être axé sur les mesures à prendre et viser à atteindre trois objectifs principaux d'ici à août 2011 :

premièrement, une meilleure compréhension des liens entre sécurité et développement; deuxièmement, une conception plus claire de la manière dont les activités de maintien et de consolidation de la paix interagissent sur le terrain, aussi bien pour les missions déployées actuellement que pour les missions plus anciennes; et, troisièmement, des mesures concrètes à prendre qui tiennent compte des principaux problèmes en ce qui concerne les directives sur le terrain, la coordination mutuelle et le renforcement des capacités.

La stratégie globale d'appui aux missions a fait l'objet d'un examen rigoureux et a été approuvée aussi bien par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix que par la Cinquième Commission. Ma délégation salue les efforts déployés par la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> Susana Malcorra, et son équipe pour faire en sorte que les États Membres participent pleinement à ce processus dans le cadre de séminaires-retraites, d'exposés et d'ateliers. Au cours des prochains mois, il faut maintenir le rythme de ces échanges avec les délégations présentes à New York et les chefs de contingent et de mission. Cela est indispensable pour s'assurer que toutes les parties prenantes prennent pleinement conscience de l'impact des changements proposés.

Dans le cadre du développement de la stratégie globale d'appui aux missions, le Secrétariat doit continuer de tenir compte du fait que les aspects logistiques des opérations de maintien de la paix peuvent avoir une influence directe sur la capacité des missions de s'acquitter de leurs mandats. Cette question est elle-même directement liée à l'efficacité avec laquelle le Conseil répond aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. À titre d'exemple, la modélisation peut contribuer à garantir un déploiement sans risque du personnel civil dès le début de l'opération, ce qui pourrait considérablement profiter à nos efforts de stabilisation d'une région ou d'un pays donné. À cet égard, une plus grande efficacité est synonyme d'un monde plus sûr. C'est en cela que cette stratégie est le plus utile.

Avant de terminer, je voudrais évoquer le séminaire intitulé « Un nouvel horizon pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies : perspectives du Sud », organisé en juin à Rio de Janeiro. Ce séminaire a contribué de manière concrète à notre réflexion commune sur les meilleurs moyens de surmonter les difficultés posées aux opérations de maintien de la paix au XXI<sup>e</sup> siècle. Il a permis d'examiner de manière approfondie des questions telles

que le lien entre maintien et consolidation de la paix, l'emploi de la force et les relations entre les missions et les populations locales. Le séminaire de Rio – dont le résumé sera bientôt distribué aux États Membres – a permis d'aboutir, entre autres résultats importants, à la conclusion que les stratégies de sortie doivent être fondées sur des stratégies d'engagement efficaces, autrement dit il ne faut pas rester présent sur le terrain plus que nécessaire mais veiller à ce que les réalisations obtenues par la mission soient maintenues et consolidées. Nous estimons que les efforts déployés actuellement à l'ONU sous la conduite du Département des opérations de maintien de la paix pour améliorer ces opérations suivent précisément cette direction. Le Brésil continuera de contribuer à ces efforts.

**M. de Rivière** (France) : Monsieur le Président, je vous remercie tout d'abord de l'initiative que vous avez prise d'organiser cette rencontre. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix ainsi que les commandants des opérations de maintien de la paix de nous donner ainsi une vision directe de leur action sur le terrain.

Le Conseil sait que la France souhaite ardemment participer à l'amélioration du fonctionnement des opérations de maintien de la paix. Celles-ci sont, depuis leur création, un instrument précieux pour que les Nations Unies puissent répondre à l'objectif majeur que nous assigne la Charte : le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'amélioration de leur efficacité est par conséquent d'une importance stratégique.

C'est la raison pour laquelle nous avons lancé une initiative avec la Mission britannique lors de notre présidence du Conseil de sécurité de janvier 2009. Notre objectif était d'améliorer le suivi politico-militaire des opérations par le Conseil de sécurité, d'assurer une gestion plus efficace des aspects administratifs, logistiques et financiers des opérations, mais aussi d'affiner la doctrine sur des questions complexes liées au maintien de la paix comme la protection des civils ou la consolidation de la paix.

Sur l'ensemble de ces points, nous avons fait des progrès, grâce aux réflexions menées par tous, bien au-delà de notre Conseil, grâce au rapport « Horizons nouveaux » élaboré par le Secrétariat, aux déclarations présidentielles du Conseil d'août 2009 et de février 2010 (S/PRST/2009/24 et S/PRST/2010/2) mais aussi aux travaux du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Par ailleurs, nous nous félicitons

du feu vert qui a été donné à la stratégie mondiale d'appui et la France veillera à ce qu'elle produise les améliorations nécessaires pour l'appui des missions.

Nous allons poursuivre notre travail pour assurer notamment un renforcement de la chaîne de commandement des opérations, pour améliorer la coopération avec les contributeurs de contingents militaires et d'effectifs de police, mais aussi pour assurer un suivi financier plus rigoureux des opérations de maintien de la paix. Le budget des opérations de maintien de la paix a crû en effet de manière exponentielle au cours des dernières années. Il est essentiel de réfléchir aux moyens de gérer ce budget de manière responsable. Les résultats obtenus à la dernière session de la Cinquième Commission relative au financement des opérations de maintien de la paix montrent que cette préoccupation est désormais mieux prise en compte. Nous ne doutons pas que le Secrétariat amplifiera ses efforts en ce sens.

La vision acquise sur le terrain par les chefs de mission est essentielle. J'aimerais donc connaître leur appréciation sur la manière dont leur façon de travailler et leur relation avec le Siège des Nations Unies a évolué depuis deux ans. Que suggèrent-ils pour améliorer le fonctionnement des opérations de maintien de la paix? Je serais en particulier intéressé de connaître leurs avis sur les questions suivantes.

S'agissant de la protection des civils, depuis la parution de l'étude conjointe demandée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Département des opérations de maintien de la paix en juin 2010, une réflexion a été engagée et des documents opérationnels ont été élaborés pour mettre les opérations de maintien de la paix en mesure de traduire dans les faits le mandat que nous leur avons confié de protéger les civils. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) ont élaboré des stratégies de protection, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) réalise ce travail actuellement. Quelles en sont les principales conclusions? Quelles sont les principales difficultés que rencontrent les opérations pour mener à bien leur mandat de protection des civils?

S'agissant de la MINUSTAH, le séisme de janvier l'a conduite à assumer des tâches ne relevant

normalement pas, ou seulement à la marge, d'une opération de maintien de la paix, avec en particulier le renforcement des capacités de génie, pour assurer le déblaiement, la remise en place des infrastructures de base, etc. Quelles leçons le Commandant de la Force tire-t-il de l'engagement de ces capacités de génie?

La MONUSCO est engagée, aux côtés des forces armées congolaises, dans plusieurs opérations militaires à l'est du pays. Le Conseil de sécurité lui a demandé de mettre en place un système de conditionnalités assez précis et contraignant pour son soutien. Dans quelle mesure le Commandant de la Force estime-t-il que ce soutien, désormais plus limité et restreint à quelques bataillons, contribue à une meilleure protection des civils, d'une part, et favorise ou entrave le mandat de désarmement, de démobilisation et de réintégration confié à la Mission, d'autre part?

S'agissant, enfin, de la Mission des Nations Unies au Libéria, comment vous préparez-vous à la réduction inéluctable des forces et quelles sont les leçons apprises de la transition entre maintien de la paix et consolidation de la paix? Où s'arrête la mission des forces de maintien de la paix?

Avant de conclure, je souhaite saluer à mon tour le général Obiakor, le remercier pour son action à la tête du Bureau des affaires militaires et lui souhaiter bonne chance pour la suite de sa carrière.

**M. Mugoya** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat sur les opérations de maintien de la paix. Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Le Roy, de son exposé et les Commandants des Forces de la Mission des Nations Unies au Libéria, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), de la Mission des Nations Unies au Soudan, de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, respectivement, de leurs exposés très instructifs.

D'emblée, je voudrais féliciter les Commandants des Forces, leurs officiers et leur personnel de l'abnégation et de la vaillance avec lesquelles ils servent le maintien de la paix et de la sécurité dans leur zone respective d'opération. Je voudrais également remercier le général Obiakor, Conseiller militaire pour les opérations de maintien de la paix, des services qu'il

a rendus aux Nations Unies et lui souhaiter plein succès dans ses activités futures.

Ma délégation se félicite de cette séance interactive avec les commandants de ses forces. Même si nous reconnaissons les nombreux succès enregistrés par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies au fil des ans, il est également évident que des défis demeurent ou se font jour et qu'il faudra les relever. Par conséquent, ce débat fournit au Conseil une occasion de mieux comprendre les problèmes auxquels les opérations de maintien de la paix doivent faire face sur le terrain. Nous sommes persuadés que, une fois que les problèmes relevés auront été résolus, les opérations de maintien de la paix deviendront des outils plus efficaces de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les mandats actuels des opérations de maintien de la paix présentent de multiples facettes : comme nous avons eu l'occasion de l'entendre dans les différents exposés, les tâches accomplies dans le cadre de ces opérations vont de la promotion du dialogue et de la réconciliation entre les parties au conflit à la protection des civils, en passant par le désarmement, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants, la réforme du secteur de la sécurité, l'appui aux processus électoraux, la défense des droits de l'homme et le rétablissement de l'état de droit. Ces fonctions interdépendantes appellent la participation d'un certain nombre d'acteurs venant d'horizons différents et exigent une planification et une coordination rigoureuses.

Dans certains cas, les ressources fournies n'ont pas été à la hauteur des mandats de missions de maintien de la paix, dans des environnements en évolution constante. Dans d'autres cas, des retards excessifs dans le déploiement d'une opération de maintien de la paix a conduit à l'escalade du conflit et au sacrifice de vies humaines, ce qui a nui à la crédibilité de l'ONU aux yeux de la population concernée.

Nous nous félicitons des initiatives en cours pour relever les défis actuels, y compris sur le plan de la protection des civils, grâce à la coopération entre les missions et en collaboration étroite entre les autorités nationales et régionales. Ma délégation souhaiterait entendre l'avis du Commandant de la Force de la MONUSCO sur le degré de coopération entre les opérations de maintien de la paix présentes dans la région en ce qui concerne la lutte contre la menace



représentée par l'Armée de résistance du Seigneur, les défis auxquels les opérations de maintien de la paix doivent faire face et les mesures supplémentaires qu'il conviendrait de prendre.

Ce qu'il faut pour améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix est un engagement renforcé des États Membres et des autres parties prenantes en matière de fourniture des ressources logistiques, financières et humaines nécessaires. Une nouvelle impulsion est nécessaire, comme la volonté politique d'appuyer des déploiements plus rapides au moyen des ressources humaines, du matériel et des services logistiques qui s'imposent. En outre, il est essentiel que les parties concernées coopèrent avec les opérations de maintien de la paix et leur apportent leur plein appui dans l'exécution de leurs mandats. L'ONU doit également renforcer encore son partenariat stratégique avec les organisations régionales et sous-régionales afin de tirer parti de leur proximité avec les zones concernées et de leurs capacités.

L'Ouganda tient à souligner de nouveau la nécessité d'intégrer dès le départ des activités de consolidation de la paix aux missions de maintien de la paix. À notre avis, c'est seulement ainsi que l'on peut instaurer les conditions qui permettront de traiter durablement les causes profondes du conflit, par le biais des activités de consolidation de la paix.

Pour terminer, ma délégation tient à rendre hommage aux agents de la paix qui ont fait le sacrifice suprême, celui de leur vie, en servant la cause d'un monde plus pacifique.

**M<sup>me</sup> DiCarlo** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé ce débat très instructif et très utile. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Le Roy, de ses observations liminaires et les Commandants des Forces de leurs exposés. Enfin, je voudrais féliciter le général Obiakor des services rendus et lui souhaiter plein succès dans ses activités futures.

Ma délégation souhaite la bienvenue à tous les Commandants des Forces qui sont ici aujourd'hui et, au nom des États-Unis, leur exprimer la profonde gratitude qui est la nôtre pour les services rendus. Nous reconnaissons les sacrifices énormes qu'ils consentent avec leurs contingents. Ils méritent de notre part un appui sans réserve.

Dans sa déclaration présidentielle d'août 2009 (S/PRST/2009/24), le Conseil s'est engagé de nouveau à améliorer encore les résultats d'ensemble des missions de maintien de la paix des Nations Unies et à remédier aux problèmes auxquels celles-ci se heurtent aujourd'hui.

Premièrement, nous nous sommes engagés à doter les opérations de maintien de la paix de mandats crédibles et réalisables. Les États-Unis estiment que les ressources doivent mieux correspondre aux mandats et que nous devons rester réalistes quant aux résultats que nous pouvons atteindre. Le Conseil s'est engagé à veiller à ce que les missions disposent des ressources et des capacités nécessaires à l'exécution efficace de leurs mandats. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de notre ordre du jour commun, nous devons continuer d'examiner les problèmes récurrents relatifs à l'insuffisance des capacités d'appui, notamment au niveau des moyens de transport, des unités hélicoptères des unités médicales et des unités du génie. Nous devons également accroître nos réserves d'effectifs militaires et de police bien formés, bien équipés et disciplinés, pour pouvoir les déployer dès que nécessaire pour une opération de maintien de la paix.

Par le biais de leur Initiative mondiale dans le domaine des opérations de paix, les États-Unis continuent à fournir formation et matériel à ceux qui se préparent à devenir agents de la paix. Nous sommes prêts à mettre nos compétences au service de l'amélioration des missions des Nations Unies, chaque fois que cela est nécessaire. Par ailleurs, le Secrétariat a encore beaucoup à faire pour améliorer la qualité de l'appui administratif et logistique qu'il fournit aux forces de maintien de la paix des Nations Unies. Par conséquent, nous nous réjouissons de la réponse positive donnée récemment par l'Assemblée générale relativement aux éléments clefs de la stratégie globale d'appui aux missions, ce qui, nous l'espérons, permettra un déploiement initial et appui continu plus rapides et plus efficaces.

Deuxièmement, en dehors du problème des mandats et des moyens, les États-Unis estiment qu'il est crucial de continuer à améliorer les performances des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Le Conseil est en train d'améliorer ses capacités en matière d'évaluation des progrès de la mise en œuvre de mandats complexes, par le biais de l'établissement de critères adaptés à chaque conflit et réexaminés périodiquement pour en garantir la viabilité. Cependant, nous pouvons faire mieux.

Par ailleurs, nous sommes persuadés qu'il est essentiel d'améliorer la supervision et la formation du personnel des missions de maintien de la paix des Nations Unies, s'agissant notamment d'identifier les situations dans lesquelles il convient d'avoir recours aux tactiques de conciliation ou d'affrontement face aux menaces dont font l'objet les civils ou le personnel des Nations Unies, aux obstacles à la liberté de circulation ou aux défis délibérés à l'exécution des mandats. Le personnel civil a également besoin d'instructions, d'une formation et d'un appui renforcés pour accomplir les tâches de maintien de la paix et de consolidation de la paix essentielles à des stratégies de sortie réussies. Nous exhortons le Secrétariat, les États Membres, les pays fournisseurs de contingents et le Conseil à continuer de coopérer en vue de la réalisation de ces objectifs.

Troisièmement, nous avons dit clairement, dans notre déclaration, que les opérations de maintien de la paix devaient aller de pair avec les activités essentielles du rétablissement de la paix et de la consolidation de la paix, et qu'elles ne sauraient s'y substituer. Les États-Unis ont accompagné et continueront d'accompagner activement les processus de paix fragiles dans les zones où sont déployées des missions importantes de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes parallèlement en train d'examiner comment nous pourrions renforcer l'appui que nous apportons aux travaux de la Commission de consolidation de la paix.

Quatrièmement, nous soulignons l'importance de la réforme institutionnelle en cours et du renforcement des capacités de planifier des opérations de maintien de la paix, de les déployer, de les gérer, de les évaluer et de les mener à bonne fin au sein aussi bien de l'ONU que des organisations régionales.

Les États-Unis sont déterminés à honorer ces engagements et ont fait du renforcement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies une des plus hautes priorités de leur action au sein de l'ONU. Les observations des Commandants des Forces qui sont parmi nous aujourd'hui nous sont des plus utiles pour ce qui est de la prorogation des mandats de missions et de l'établissement de nouvelles missions. Nous les prions de continuer à donner l'impulsion nécessaire en utilisant tous les outils et ressources à leur disposition en vue de la réussite de leurs missions.

Mon gouvernement estime que l'un des éléments de la réussite consiste à gagner la confiance et le

respect de la population du pays hôte, dans les zones où les agents de la paix sont déployés. Les États Unis se félicitent donc des mesures prises par les commandants pour régler les problèmes de déontologie et de discipline. Nous exhortons les commandants à être fermes dans leur application de la politique de tolérance zéro vis-à-vis de l'exploitation et des abus sexuels.

Sur un point distinct mais lié, nous nous sommes félicités de la publication cette semaine des directives relatives à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les activités des forces militaires des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous remercions les généraux de leur professionnalisme, de leur dévouement et de leur courage. Nous leur sommes reconnaissants d'avoir répondu à l'appel lancé pour protéger les vulnérables et promouvoir la paix dans le monde.

Si je peux me permettre, je tiens à poser quelques questions spécifiques. La première s'adresse au général Cruz, de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Nous demeurons préoccupés par les cas de sévices sexuels et de violence sexiste dans les camps de personnes déplacées et nous aimerions savoir quelles mesures ont été prises par la MINUSTAH pour s'attaquer à ce fléau.

Par ailleurs, compte tenu des liens historiques qui unissent mon pays au Libéria, nous sommes particulièrement conscients de l'énorme contribution apportée par la MINUL à la stabilité du Libéria. Le général Afzal a mentionné les problèmes posés par les proches élections et, dans la perspective des discussions qui auront lieu en septembre sur le renouvellement du mandat de la mission, nous aimerions connaître son point de vue sur les défis spécifiques qu'il pense avoir à relever pour appuyer ces élections.

**M. Wang Min** (Chine) (*parle en chinois*) : Ma délégation se félicite de l'initiative prise par la délégation russe d'organiser la séance d'aujourd'hui et remercie le Secrétaire général adjoint, M. Alain Le Roy, de son exposé. Nous avons écouté attentivement les exposés des cinq Commandants des Forces des opérations de maintien de la paix, qui incitent à la réflexion. Je souhaite tout particulièrement la bienvenue à tous les Commandants des Forces qui sont présents à la séance d'aujourd'hui du Conseil. Ils travaillent dans des conditions très difficiles dans le monde entier à s'acquitter des nobles responsabilités

que le Conseil de sécurité leur a confiées et ils ont ainsi apporté une contribution spéciale au maintien de la paix et de la sécurité internationales. La délégation chinoise leur rend hommage, à eux et aux Casques bleus déployés dans le monde entier.

Je tiens à souligner trois points dans ma déclaration. Premièrement, les opérations de maintien de la paix doivent s'appuyer sur un processus politique inclusif, solide et viable. Dans les cas où il n'y a pas de paix à maintenir, le mieux que puisse faire une mission de la paix dans le cadre de ses responsabilités telles que la protection des civils, l'assistance humanitaire, la reconstruction et le développement, est de jouer le rôle de pompier, ce qui n'est pas viable à long terme.

À l'heure actuelle, le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) est sur le point de s'achever. Toutefois, le processus politique continue de rencontrer de graves difficultés. La semaine dernière, le Conseil a adopté la résolution 1935 (2010) prorogeant le mandat de la MINUAD et lui demandant, entre autres, de promouvoir le processus politique au Darfour en priorité. Cela non seulement illustre bien la stratégie à deux volets adoptée par la communauté internationale au Darfour, mais a aussi permis de compléter et de renforcer les deux volets. Nous espérons que l'objectif énoncé dans la résolution 1935 (2010) sera réalisé.

Deuxièmement, les opérations de maintien de la paix sont avant tout déployées pour aider les pays en proie à un conflit à stabiliser la situation sur le plan de la sécurité, pour qu'ils puissent assumer leurs responsabilités dans les domaines de la défense, de la sécurité et de la gouvernance. Dès le premier jour du déploiement, une opération de maintien de la paix devrait élaborer et améliorer au fil du temps sa stratégie de sortie. Cette stratégie doit avoir non seulement pour but le retrait éventuel de l'opération de maintien de la paix, mais elle doit aussi avant tout mettre en place un dialogue constructif avec une opération de consolidation de la paix pour que la transition éventuelle du maintien à la consolidation de la paix se fasse sans heurts.

Les opérations de maintien de la paix en Sierra Leone, au Libéria et en République démocratique du Congo nous ont permis de tirer des enseignements fort précieux. Nous souhaiterions que le Représentant spécial du Secrétaire général et les Commandants des Forces nous fassent part de leurs points de vue et de leurs suggestions quant à la façon d'atteindre les

objectifs stratégiques des opérations de maintien de la paix.

Troisièmement, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont tendance à devenir de plus en plus importantes et à s'acquitter de nombreuses fonctions. Tant que leur système logistique ne sera pas à la hauteur, elles seront confrontées à des problèmes en matière de déploiement des missions et d'inefficacité de leurs opérations. Ma délégation se félicite de la publication d'une série d'études du Secrétariat sur la question. Nous pensons que les mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies devraient être propres à chaque mission selon les circonstances propres à chaque cas. Ils devraient être plus précis et plus souples. Le Conseil de sécurité, lors des débats sur le déploiement d'une opération de maintien de la paix ou sur la modification d'un mandat, devrait tenir pleinement compte des vues des représentants spéciaux du Secrétaire général, des commandants militaires et des experts militaires et civils.

**M. Parham** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie vivement le Secrétaire général adjoint, M. Le Roy, et les Commandants des Forces de leurs exposés. Je tiens également à saisir cette occasion pour saluer le travail effectué par les Commandants des Forces, tant ceux qui ont fait un exposé que tous les autres présents aujourd'hui, et par tous les hommes et toutes les femmes placés sous leur commandement, dans des circonstances souvent très difficiles, comme nous le savons tous, et au péril de leur vie.

Dans le cadre de nos efforts collectifs pour renforcer le rôle du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix, nous avons reconnu dans notre déclaration présidentielle (S/PRST/2009/24) adoptée il y a presque exactement un an, le 5 août 2009, qu'il fallait nous mettre à même de recueillir plus facilement des conseils militaires. Depuis, nous avons réalisé certains progrès, mais on peut faire davantage pour que le Conseil comprenne mieux les besoins opérationnels des troupes et des forces de police qui découlent des résolutions sur les opérations de maintien de la paix qu'il adopte. Pour élaborer des mandats réalistes et réalisables, nous devons avoir la meilleure compréhension possible de ce qui est réalisable. Nous nous félicitons donc vivement, Monsieur le Président, de votre décision d'organiser la séance d'aujourd'hui.

C'est également pour cette raison que le Royaume-Uni appuie les changements visant à

améliorer le dialogue et les échanges avec les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police dans la période précédant le renouvellement ou la modification d'un mandat, et c'est pourquoi nous appuyons l'organisation de réunions conjointes d'experts politiques et militaires sur les opérations de maintien de la paix, notamment avant que l'ONU n'envoie une mission d'évaluation technique. C'est également pourquoi nous sommes prêts à explorer les moyens de rendre le Comité d'état-major des Nations Unies plus inclusif et pertinent pour qu'il nous aide à prendre des décisions permettant aux Casques bleus de remplir pleinement leur mandat.

La situation sur le terrain a été fort bien décrite par les autres orateurs, mais je tiens néanmoins à faire quelques remarques et à poser quelques questions aux Commandants des Forces. Premièrement, plusieurs d'entre eux nous ont fait part des problèmes qu'ils ont rencontrés pour protéger les civils et ils nous ont dit que pour y parvenir, les forces devaient être plus souples et plus mobiles. Mais, dans le même temps, ils n'ont pas suffisamment de moyens aériens et ils ont des problèmes en matière de liberté de mouvement. Ma question pour les Commandants des Forces est donc la suivante : une meilleure technologie et de meilleurs renseignements permettraient-ils de multiplier l'efficacité de leurs forces de manière appropriée et efficace pour les aider à s'acquitter de leur mandat de protection des civils?

Deuxièmement, s'agissant d'un maintien de la paix énergique ou de mesures de dissuasion, une approche énergique du maintien de la paix est bien sûr un concept délicat, mais nous ne parlons pas ici d'imposition de la paix. Toutefois, si elles veulent être efficaces dans le contexte actuel extrêmement complexe du maintien de la paix, les missions des Nations Unies doivent avoir les capacités et la volonté de dissuader ceux qui veulent faire dérailler le processus de paix ou qui menacent les civils et les Casques bleus de l'ONU.

Comme une équipe de ma délégation a pu le voir de première main récemment en Haïti, lorsque la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) patrouille les rues de Cité Soleil à Port-au-Prince toutes les nuits, les troupes brésiliennes montrent qu'une attitude énergique crédible dissuade toute velléité d'attaque. Il s'agit là d'une tactique consciente et délibérée, tactique à laquelle les autres organismes des Nations Unies et les organisations

internationales doivent pouvoir opérer en toute sécurité sans avoir à recourir à une escorte armée.

Au début de cette année, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix s'est dit en faveur de ce type de position dissuasive. Il m'intéresse de connaître l'opinion des commandants des forces concernées sur ce concept et sur la capacité qu'ont ou non leurs missions de mettre en place une telle dissuasion.

S'agissant des projets à effet rapide et de la reconstruction, il est évident que, dans certaines circonstances, les opérations de maintien de la paix doivent participer à ces projets et à la reconstruction, et ce d'autant plus que, dans les premières phases, cela permet d'asseoir leur crédibilité auprès des communautés locales. Mais nous devons nous assurer que la volonté d'aider de nos soldats de la paix ne gêne pas les organismes mieux placés ou mieux financés pour aider à un redressement et une reconstruction plus rapides. Nous devons veiller à ce que les activités entreprises à court terme ne portent pas préjudice au développement durable à long terme.

Lorsque les forces de maintien de la paix internationales représentent la seule alternative viable aux services locaux à court terme, nous devons consentir tous les efforts nécessaires pour renforcer les capacités locales tout en apportant les services requis et ce, dès le début. C'est pourquoi le Royaume-Uni se prononce en faveur d'une supervision stricte du financement des projets à effet rapide, avec des limites imposées, et c'est pourquoi nous appuyons une plus grande intégration entre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les gouvernements locaux et autres organismes des Nations Unies, donateurs et organisations internationales sur le terrain.

Le général Cruz a abordé ce point pendant son exposé extrêmement utile. Il serait intéressant d'en savoir plus sur la manière dont il veille à ce que les efforts de la MINUSTAH sur le plan de l'aide humanitaire et de la reconstruction soient coordonnés avec le travail d'autres intervenants du système des Nations Unies sur le terrain, afin d'assurer la cohérence et l'absence de chevauchements problématiques.

Je voudrais faire une observation concernant la réforme du secteur sécuritaire au Libéria. Nous avons entendu le général Afzal déclarer que les progrès en la matière étaient lents. Il serait intéressant de savoir quelles en sont selon lui les raisons et ce que nous pouvons faire pour y remédier.

En août 2009, alors que le Royaume-Uni présidait le Conseil de sécurité, nous avons eu la chance d'entendre le général Agwai, qui était alors le Commandant de la Force de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (voir S/PV.6178), et il est frappant de voir comment, en peu de mots, il en est tout de suite venu, de façon extrêmement convaincante, aux défis les plus pertinents auxquels cette mission était confrontée à l'époque. En écoutant les Commandants des Forces présents ce matin, j'ai encore une fois réalisé à quel point il est important de pouvoir compter sur l'avis de ceux qui sont sur le terrain. Je voudrais les remercier infiniment d'avoir pris le temps de nous parler pendant leur conférence annuelle. J'espère que l'on pourra maintenir cette tradition.

**M<sup>me</sup> Ziade** (Liban) (*parle en anglais*) : Pour commencer, nous voudrions vous remercier, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat important, ainsi que Secrétaire général adjoint, M. Alain Le Roy, pour ses observations liminaires. Nous remercions les Commandants des Forces de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), ainsi que le Chef de mission et chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) pour leurs exposés respectifs très complets.

Le Liban estime que le succès des opérations de maintien de la paix des Nations Unies requiert un partenariat entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat, les pays fournissant des contingents et le pays hôte, partenariat qui souligne le rôle déterminant que jouent le Comité spécial des opérations de maintien de la paix en matière d'élaboration des politiques et la Cinquième Commission en matière d'allocation des ressources.

Nous estimons en outre que les principaux facteurs du succès des activités de maintien de la paix des Nations Unies et des processus de transition vers la paix et le développement sont fondés sur les éléments suivants.

Premièrement, le maintien de la paix ne doit pas constituer une fin en soi mais faire partie intégrante d'une solution politique. L'objectif doit rester le règlement complet des conflits, à commencer par leurs causes. Deuxièmement, il est essentiel de mettre au

point des mandats clairs et réalisables auxquels soient affectées les ressources requises. Troisièmement, il convient que soient toujours respectés les principes généraux du maintien de la paix, à savoir l'impartialité et les principes de la souveraineté et de l'indépendance politique consacrés par la Charte des Nations Unies. Quatrièmement, un lien solide doit unir le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Cinquièmement, il est nécessaire de renforcer le rôle des organisations régionales et sous-régionales, conformément au chapitre VIII de la Charte. Enfin, le respect de la sécurité des soldats de la paix et des positions des Nations Unies est cardinal. Des crimes tels que l'attentat israélien contre le complexe de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) à Cana, dans le Sud-Liban, en 1996, et l'attaque israélienne contre le poste de l'ONUST, également dans le Sud-Liban, ne doivent pas se répéter.

Après avoir écouté avec attention les exposés des Commandants et du Chef de mission, nous formons le vœu que ce type d'interaction directe se poursuivra à l'avenir : une interaction aussi franche nous donne en effet l'occasion de comprendre les besoins urgents sur le terrain et nous aide à notre tour, comme elle aide le Conseil, à mieux répondre à ces besoins.

À cet égard, nous demandons au général Moses Bisong Obi, commandant de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), et au général Babacar Gaye, de la MONUSCO, de bien vouloir nous éclairer sur la coopération qui existe entre les missions des Nations Unies dans la région : la MINUS, la MINUAD, la MONUSCO et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad. Quels sont les outils nécessaires au renforcement de la coopération et à la mise en commun des enseignements tirés afin d'améliorer la lutte contre les activités rebelles transfrontalières, qui sont principalement le fait de l'Armée de résistance du Seigneur en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et au sud du Soudan?

Au Libéria, nous savons que la MINUL achève la troisième phase de la réduction des effectifs militaires qui ramènera les forces de 9 150 à 2 029 hommes. Nous espérons que le général Afzal pourra nous en dire plus sur le risque de vide sécuritaire encouru à mesure que la Mission se retire et sur les problèmes logistiques auxquels elle est confrontée alors que ce retrait est en passe de s'achever.

Quant à Haïti, nous lui renouvelons notre solidarité dans le sillage de la tragédie humanitaire provoquée par le tremblement de terre. Nous apprécions au plus haut point les efforts consentis par la MINUSTAH, notamment en matière d'aide et d'assistance aux civils, ainsi que les initiatives prises en matière de consolidation de la paix. Nous espérons que le général Cruz pourra nous éclairer sur les principaux problèmes logistiques auxquels l'ONU et la MINUSTAH sont confrontées dans la coordination de l'aide des donateurs aux efforts de secours et de reconstruction.

S'agissant maintenant de ma région, la fin de l'occupation israélienne de la Palestine, de la Syrie et des dernières régions du Liban, qui est la principale cause du conflit, est la condition *sine qua non* de tout règlement d'ensemble et du succès des missions de maintien de la paix des Nations Unies au Moyen-Orient. Le Liban appuie sans réserve la FINUL et l'ONUST, et le Gouvernement libanais est fermement attaché à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) dans son entier. La FINUL comme l'ONUST bénéficient dans l'exécution de leurs mandats d'une coordination et d'une coopération excellentes avec le Gouvernement libanais et les Forces armées libanaises. Nous voudrions demander au général Mood de clarifier un point sur le mode actuel sur lequel l'ONUST rend compte au Siège de New York : Cela est-il fait directement ou par l'intermédiaire de la FINUL?

Enfin, nous tenons à saluer le dévouement, le courage et les sacrifices des soldats de la paix déployés dans le cadre des opérations de maintien de la paix à travers le monde, et nous exprimons notre sincère gratitude et nos remerciements aux populations et aux gouvernements de chacun des pays qui fournissent des contingents.

**M. Apakan** (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat interactif avec les commandants des forces concernées. Ils accomplissent un travail remarquable dans des conditions véritablement difficiles et nous leur devons la plus grande gratitude. Les informations qu'ils rapportent des points chauds de divers théâtres d'opérations sont extrêmement précieuses, et nous leur sommes reconnaissants de leur présence ici aujourd'hui. Nous avons d'ailleurs toujours insisté sur la nécessité de bénéficier davantage, au sein de cet organe, des conseils d'experts sur les questions militaires, non seulement avant l'approbation d'un mandat et son

renouvellement mais également tout au long de la durée de vie d'une mission. La séance d'aujourd'hui donne donc un bon exemple, que nous devons suivre. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Alain Le Roy, de son exposé.

Aujourd'hui, comme il a été demandé, j'axerai mes propos sur des questions pratiques mais, au lieu de faire des observations, je limiterai mon intervention à cinq séries de questions adressées aux Commandants des Forces.

Premièrement, en ce qui concerne les mandats confiés par le Conseil, nous convenons tous que ceux-ci doivent comporter des orientations stratégiques et politiques qui permettent de faire face aux problèmes opérationnels que les missions rencontrent sur le terrain. Ces mandats doivent également être réalisables et réalistes plutôt que théoriques et trop ambitieux, ce qui empêche de tenir compte des contraintes propres à certaines missions. Les Commandants des Forces considèrent-ils que les mandats actuels remplissent déjà ces critères et de quelle manière le Conseil peut-il les améliorer de façon à ce qu'ils soient adaptés à la situation sur le terrain et orientent mieux les opérations? Je sais que d'autres représentants ont déjà posé ces questions.

Deuxièmement, le lien entre maintien de la paix et consolidation de la paix est déterminant dans l'instauration d'une paix durable. Dans ce domaine, les soldats de la paix sont souvent considérés comme les premiers agents de la consolidation de la paix. En tant qu'acteurs présents sur le terrain, les Commandants ont-ils le sentiment que c'est le cas et, si oui, disposent-ils des moyens nécessaires pour assumer ces responsabilités de consolidation de la paix? Dans le cas contraire, qui, selon eux, devrait diriger les activités de consolidation de la paix sur le terrain?

Le lien entre maintien de la paix et consolidation de la paix apparaît également comme une illustration du lien capital qui unit la sécurité et le développement. Mon collègue brésilien a abordé ce point. De quelle manière les Commandants conçoivent-ils ce lien? Considèrent-ils que le degré de coordination et de coopération entre les soldats de la paix et les acteurs du développement est suffisant, que ce soit sur le terrain, au niveau des opérations, ou ici, au Siège, sur le plan stratégique?

Troisièmement, aucune orientation stratégique ne peut nous permettre d'atteindre nos objectifs politiques et opérationnels si les capacités pour le faire n'existent

pas. À cet égard, quelles sont les lacunes les plus importantes des missions en matière de capacités sur le terrain et quels seraient les moyens les plus efficaces de les combler?

Quatrièmement, l'accent est constamment mis sur la nécessité d'améliorer la qualité des consultations avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, ce dont nous convenons volontiers. Toutefois, quels sont les types de difficultés qu'entraîne sur le terrain l'inadéquation des consultations au niveau stratégique et de quelle manière ce problème peut-il être réglé?

Ma dernière question a trait à l'interopérabilité. Les effectifs militaires dirigés par les Commandants des Forces sont originaires de différents pays et représentent diverses cultures. De ce fait, il doit être extrêmement difficile de veiller à ce qu'ils travaillent ensemble. Le Secrétariat s'efforce actuellement de normaliser et de modéliser les formations et de créer un réseau mondial consacré à cette formation, ce que nous appuyons. Quels sont cependant les problèmes auxquels sont actuellement confrontés les Commandants et comment pouvons-nous les aider à les surmonter? Je sais que ces questions appellent des réponses longues et détaillées, ce qui risque de prolonger notre débat, mais je tenais à insister sur ces questions car ce sont des domaines dans lesquels l'expérience directe des Commandants des Forces ne peut nous être que très utile.

Enfin, je remercie une nouvelle fois les Commandants des Forces présents parmi nous et je leur demande de bien vouloir transmettre l'expression de notre sincère gratitude aux Casques bleus, hommes et femmes, qui chaque jour et chaque nuit risquent leur vie pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité.

**Le Président** (*parle en russe*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Nous remercions les Commandants des Forces de leurs exposés très complets. Nous avons écouté avec grand intérêt leurs idées et leurs analyses. La Fédération de Russie estime que le maintien de la paix est une des fonctions les plus importantes de l'Organisation des Nations Unies, et elle y prend une part active. Des soldats de la paix russes participent à nombre d'opérations de ce type au Moyen-Orient, dans plusieurs régions d'Afrique et en Haïti. Nous apportons un appui notable à ces opérations dans les domaines de la logistique et des transports.

Les activités de maintien de la paix des Nations Unies évoluent sans cesse, sur les plans théorique et opérationnel, car elles répondent à des réalités politiques nouvelles. En raison du nombre croissant d'opérations complexes de maintien de la paix, l'ONU a vu ces dernières années augmenter la demande de ressources à cet égard et elle se trouve ainsi face à des défis d'une ampleur sans précédent. La diversité et la complexité croissantes de ces tâches nécessitent un plus grand savoir-faire sur le plan militaire afin de prendre les mesures qui s'imposent dans le cadre des activités de maintien de la paix des Nations Unies.

La proposition de la Russie consistant à revitaliser davantage les activités du Comité d'état-major n'a toujours pas été examinée. Ce comité formule des recommandations sur les aspects opérationnels des activités de maintien de la paix; s'il avait son mot à dire sur les mesures à prendre pour assurer le niveau de ces contingents et de l'infrastructure des opérations de paix, le Conseil disposerait en temps voulu d'informations fiables et la qualité des services militaires spécialisés mis à la disposition de l'ensemble des activités de maintien de la paix des Nations Unies serait accrue.

Il est avant tout nécessaire de s'assurer que les soldats de la paix bénéficient d'une bonne préparation, fondée sur des normes communes et des programmes nationaux coordonnés, et que leurs activités bénéficient de tout l'appui voulu. Le renforcement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies exige également de faire appel de manière plus efficace aux ressources des organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Il est évident que pour être opérationnels, les mandats doivent être clairs, réalisables et adaptés à la situation. En raison du manque de ressources financières, matérielles et techniques, nous nous devons absolument de tirer le meilleur parti des capacités disponibles. Compte tenu de la demande croissante d'effectifs de police, nous devons rationaliser la répartition des tâches entre ces effectifs et la composante militaire des opérations de maintien de la paix. Il est important que les mandats des opérations de maintien de la paix opèrent une distinction entre les fonctions de maintien de la paix et de consolidation de la paix après un conflit. En matière de consolidation de la paix, les soldats de la paix des Nations Unies ne devraient s'acquitter que des tâches initiales; les organismes spécialisés du système des Nations Unies et les organisations régionales doivent

participer de manière plus active au processus de réforme sociale et économique. La coordination efficace de toutes les composantes – militaire, de police et civile – des opérations complexes de maintien de la paix doit relever du Représentant spécial du Secrétaire général, qui doit en même temps continuer de superviser les politiques régissant les activités de ces opérations, en stricte application des mandats du Conseil de sécurité.

Lorsqu'elle déploie des soldats de la paix dans des zones de conflit, la communauté internationale doit veiller tout particulièrement à ce que leur sécurité soit assurée. Récemment, le nombre d'attaques visant des soldats de la paix a malheureusement augmenté, ce qui est absolument inadmissible. Nous espérons voir réaffirmer, à la présente séance, notre volonté commune de continuer d'accroître l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, conformément à la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international, tout en gardant nécessairement au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est la garantie politique du succès des opérations. Le débat d'aujourd'hui s'est avéré de notre point de vue extrêmement utile et nous proposons que de tels échanges avec les Commandants des Forces des opérations de maintien de la paix des Nations Unies soient organisés à intervalles réguliers.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant du Canada.

**M. Normandin** (Canada) (*parle en anglais*) : J'aimerais vous remercier, Monsieur le Président, de cette occasion qui nous est donnée de participer à ce débat sur les problèmes qui se posent à l'heure actuelle dans le déroulement des opérations de maintien de la paix. La présence ici même à New York cette semaine, des commandants de nos missions de maintien de la paix est vraiment très appréciée. Ils méritent assurément notre reconnaissance et notre profonde gratitude pour le travail exceptionnel qu'ils accomplissent, souvent dans les conditions et les circonstances les plus éprouvantes. Leurs exposés liminaires de ce matin nous ont offert une occasion unique de mieux comprendre les aspects concrets de leurs missions.

Comme nous le savons, les forces de maintien de la paix continuent d'être mises à rude épreuve dans les milieux opérationnels, qui se caractérisent par des

enjeux pluridimensionnels et des menaces asymétriques. Les militaires, les policiers et les experts civils font face à de constantes menaces de la part de belligérants qui font fi des processus de paix ou qui cherchent à les enrayer. Les pertes de vie et les blessures sont devenues malheureusement plus fréquentes. Les membres du personnel des Nations Unies sont parfois pris en otage ou sont la cible d'une criminalité galopante. Il est de plus en plus nécessaire de recourir à la force pour protéger les membres du personnel des Nations Unies ou encore les civils exposés à un danger immédiat. Ainsi, pour conjurer les menaces et surmonter les difficultés concrètes auxquelles les missions font face sur le terrain, nous devons, en notre qualité d'États Membres, nous assurer que nos commandants sur le terrain disposent des outils nécessaires pour la réussite des opérations.

Nous demandons aux forces de maintien de la paix d'accomplir une plus grande diversité de tâches. Ces nouvelles exigences nécessitent des mandats et une configuration des forces permettant d'optimiser la souplesse, la capacité de réaction et la mobilité. De même, les forces déployées dans les missions doivent maintenant obligatoirement avoir la capacité intrinsèque de s'adapter à des conditions en évolution constante sur le terrain. Le succès des commandants sur le terrain dans l'accomplissement de leur mandat repose sur leur compréhension de la situation sur le terrain et sur leur capacité à mobiliser efficacement les forces pour dissuader, contrer ou prévenir les attaques.

En effet, une connaissance approfondie de la situation est essentielle dans l'accomplissement de la fonction de commandement. À cette fin, il faut exploiter tout le potentiel des technologies modernes en vue d'offrir, au moment opportun, aux Commandants des Forces une information précise qui leur permettra de bien soupeser la nature et la gravité des menaces à la sécurité. De plus, afin d'améliorer le processus décisionnel, il faut accroître la capacité de colliger et d'analyser les données obtenues, en développant les centres d'opérations conjoints et les cellules d'analyse conjoints des missions. En outre, il est crucial d'assurer le perfectionnement des capacités du personnel au moyen d'activités de formation et de mentorat, afin de doter les missions de la capacité de décortiquer l'information pour en dégager des actions concrètes.

(*l'orateur poursuit en français*)



Lorsqu'il s'agit de faire échec aux menaces, la mobilité doit dorénavant faire partie intégrante des capacités des forces de maintien de paix, qui œuvrent souvent dans des conditions de terrain et d'éloignement extrêmes. À cet égard, les commandants semblent se heurter à deux difficultés. La première est le manque de capacité, surtout en ce qui concerne les hélicoptères et les unités de transport terrestre. Il s'avère donc essentiel que le Secrétariat travaille avec les contributeurs actuels et éventuels, afin de remédier aux obstacles systémiques possibles qui limitent la capacité des États Membres de soutenir les missions à ce niveau.

La deuxième difficulté a trait aux contingents qui sont déployés sans disposer du matériel et des biens appartenant aux contingents requis pour accomplir les tâches attendues. À cet effet, une coopération efficace entre le Conseil, le Secrétariat et les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police ainsi que les donateurs, peut contribuer à identifier rapidement les difficultés de cette nature, dès le stade de la préparation, et ainsi favoriser leur résolution.

Tout comme il importe de disposer de forces bien équipées, il importe tout autant de pouvoir compter sur des troupes bien formées, qui seront ainsi en mesure de réaliser les tâches qui leur seront confiées. Le personnel déployé doit pouvoir bénéficier de directives pertinentes qui lui permettront de s'acquitter de responsabilités complexes et spécialisées. Du point de vue institutionnel, nous devons continuer à élaborer une doctrine à partir de laquelle la formation préalable au déploiement pourra être définie. Concrètement, nous devons mettre à contribution les organisations existantes qui se concentrent sur la coopération en matière de formation – par exemple, l'Association internationale des centres de formation au maintien de la paix, l'Association latino-américaine des centres de formation aux opérations de paix et l'Association africaine des formateurs au soutien de la paix – afin d'assurer la cohérence des programmes de formation préalables au déploiement.

Pour terminer, nous observons des progrès importants en ce qui concerne la capacité de planifier, de gérer et d'exécuter des opérations de maintien de la paix. Il est donc crucial de poursuivre sur cette lancée, afin de veiller à ce que les missions puissent être menées à bien en tenant compte des nouvelles réalités sur le terrain. C'est en adaptant les ressources, l'équipement et la formation à ces nouvelles réalités, que nous pourrons offrir aux commandants sur le

terrain les conditions optimales de la réussite. Nous apprécierons évidemment les commentaires des commandants sur les enjeux que nous avons abordés ce matin dans cette allocution, et notamment les aspects pratiques sur le terrain, de la mobilité, de la gestion des renseignements, de la doctrine et de la formation.

**Le Président** (*parle en russe*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

**M. Manjeev Singh Puri** (Inde) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir organisé ce débat très important. Je suis en outre très heureux de la présence parmi nous du Secrétaire général adjoint et des Commandants des Forces.

Étant donné qu'elle fait partie de ceux qui participent le plus activement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'Inde attache une très grande importance aux activités de maintien de la paix des Nations Unies et à leur rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le contexte des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est en train d'évoluer, ce qui exige que nous modifions notre action en conséquence. Il est par conséquent opportun que nous tenions des débats sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à tous les niveaux et au sein de diverses instances. Notre délégation a participé constructivement et a contribué significativement à l'évolution de discours politique sur les activités de maintien de la paix des Nations Unies.

L'expérience de l'Inde en matière d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies est unique en son genre et nos références ne peuvent être égalées que par très peu d'États. Nous avons, pour ainsi dire, participé à toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. À l'heure actuelle, nous avons une présence importante au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), de la Mission des Nations Unies au Soudan, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), de la Mission des Nations Unies au Libéria, de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement et de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste. Récemment, suite à une demande de l'ONU, nous avons triplé nos effectifs de police déployés à la MINUSTAH.

En fait, au moment où je m'exprime, plus de 8 000 soldats et policiers indiens sont déployés dans des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Ce sont eux qui traduisent les paroles du Conseil en actes, et ce, dans des circonstances et des situations extrêmement difficiles.

Je suis heureux de ce que, dans le cadre de cette longue tradition d'appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en déployant des responsables de haut rang, le général Chander Prakash Wadhwa de l'armée indienne ait été récemment détaché au poste de commandant de la Force de la MONUSCO. Je me félicite de sa présence au Conseil aujourd'hui.

Le Conseil a mis tout particulièrement l'accent sur rôle des femmes dans les opérations de maintien de la paix. Nous nous sommes attelés à répondre là aussi aux aspirations du Conseil en la matière. À cet égard, j'ai l'honneur d'attirer l'attention du Conseil sur l'unité de police indienne entièrement composée de femmes déployée au Libéria, qui a non seulement fait honneur aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, mais a également apporté une dimension nouvelle et probablement très nécessaire aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes en train d'examiner la possibilité d'augmenter le nombre de femmes soldats de la paix.

La nature des mandats du Conseil de sécurité et la façon dont ils sont conçus doivent être examinées avec attention. Dans le contexte actuel, les mandats s'avèrent souvent trop vastes et trop éloignés des réalités sur le terrain. Il importe d'élaborer des mandats clairs, réalisables et en adéquation avec les capacités et les ressources disponibles. Cela vaut tout particulièrement pour le personnel en uniforme, qui, de par sa culture organisationnelle, est habitué à des instructions et à des objectifs clairs. En outre, des mandats irréalistes donnent lieu à des situations dans lesquelles les missions se mettent à demander aux contingents d'accomplir des tâches et d'utiliser l'équipement leur appartenant de manière incompatible avec le cadre de déploiement convenu entre les pays fournisseurs et l'ONU. Bien entendu, cela exige un engagement sérieux de la part des pays qui fournissent des hommes et des ressources aux opérations de maintien de la paix. À cet égard, nous ne pouvons que réitérer qu'il faut impérativement que ces consultations soient approfondies et sincères, et que les décisions relatives aux mandats se fondent véritablement sur les vues exprimées par les pays fournisseurs de contingents. Des progrès ont été réalisés dans ce

domaine, mais il reste encore beaucoup à faire. Par exemple, nous n'avons toujours pas été informés en détail des derniers événements survenus dans la zone d'opérations de la FINUL alors même que nos troupes participent à cette mission. À plusieurs occasions ces derniers temps, des problèmes liés au commandement et au contrôle sur le terrain, plus spécifiquement dans le cadre d'une opération de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest au sein de laquelle nos soldats ont été déployés, et la façon dont nous étions informés de la situation à New York ont été pour nous un sujet de préoccupation.

Pendant longtemps, le maintien de la paix consistait essentiellement pour les Casques bleus à instaurer un certain degré de sécurité. Pour le type de crises auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui, nous avons besoin d'un éventail beaucoup plus large d'actions allant au-delà d'une approche purement axée sur la sécurité. Les Casques bleus d'aujourd'hui jouent un rôle essentiel en cas d'urgences humanitaires et sont souvent déployés en pleine guerre civile. On leur demande souvent de protéger les populations civiles qui ont été arrachées à leurs foyers. Les problèmes en matière de maintien de l'ordre ont ajouté une dimension civile aux opérations de maintien de la paix. Le désarmement des combattants et la réforme du secteur de la sécurité sont également désormais des éléments essentiels d'une stratégie de maintien de la paix.

Dans ces circonstances, nous devons tout particulièrement veiller à assurer un appui opérationnel très fort. Le manque d'équipement, de pièces de rechange et des conditions de vie difficiles sont autant de questions cruciales qui sont rarement soulevées. On ne laisse pas suffisamment de temps aux forces pour se préparer aux opérations sur le terrain. Je pense donc qu'il est très important de reconnaître clairement qu'un meilleur maintien de la paix suppose davantage de ressources, humaines et matérielles, notamment au niveau du commandement.

Pour terminer, je rends hommage aux Casques bleus de mon pays et des autres pays frères qui ont sacrifié leur vie au service des missions des Nations Unies. L'Inde réaffirme sa détermination à œuvrer avec l'ONU au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

**Le Président** (*parle en russe*): Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

**M. Haroon** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui, même si, normalement, en cette période de l'année, nous nous attendions à un échange plus approfondi. Je souhaite la bienvenue à tous les officiers aux nombreuses décorations présents dans cette salle. J'aurais toutefois préféré un dialogue plus interactif. Mais peut-être cela sera-t-il possible à un autre moment. L'initiative de solliciter les vues des Commandants de la Force sur les questions relatives au maintien de la paix est louable. Je voudrais dire quelques mots sur les notions débattues à la présente séance.

Je tiens d'emblée à dire que je fais miennes la plupart des remarques faites par mon collègue indien à la fin de son intervention.

Étant l'un des principaux fournisseurs de contingents avec des enjeux vitaux dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Pakistan a appuyé des missions de maintien de la paix dotées de mandats complexes et difficiles. Cela est encore plus manifeste lorsqu'on examine notre bilan au sein du Conseil de sécurité. Les résolutions 1509 (2003) et 1565 (2004) du Conseil de sécurité qui ont renforcé les missions au Libéria et en République démocratique du Congo ont reçu l'appui du Pakistan lorsqu'il était membre du Conseil en 2003 et 2004. Des contingents pakistanais ont également participé à ces missions fort difficiles.

Mais mon sentiment est qu'il n'y a pas eu suffisamment de débats au sein du Conseil ou que ce dernier n'a pas prêté toute l'attention voulue à cette question. Nous aurions dû considérer le Conseil comme l'instance idéale pour débattre de la notion de maintien de la paix robuste. J'ai écouté les commentaires des Commandants de la Force sur cette question, et je suis au regret de signaler que je ne suis pas d'accord avec certaines des observations qui ont été faites. Je pense que c'est dans cette salle que les décisions doivent être prises. Il faut certes écouter les Commandants de la Force, mais il faut également les encourager à se montrer plus audacieux et à chercher à répondre aux vœux du Conseil d'une manière plus résolue.

Les mandats complexes qui accompagnent souvent le maintien de la paix robuste sont élaborés, rédigés et adoptés ici. Il revient donc au Conseil de veiller à ce que le dispositif de maintien de la paix dispose d'effectifs suffisants, d'un personnel bien

équipé et bien formé, de moyens et de multiplicateurs de force, de capacités de déploiement rapide et de réserves stratégiques et tactiques, et d'un appui logistique appropriés pour relever les défis de ce que nous appelons un maintien de la paix robuste. Il va sans dire qu'au titre des moyens nécessaires, on compte notamment le fait de disposer de fonds suffisants. Il importe également d'appliquer la notion de maintien de la paix robuste dans une zone de conflit donnée et non de l'aborder par des généralisations politiques. Dans toutes les missions, le potentiel de robustesse nécessaire est présent. Au-delà, généraliser la notion de maintien de la paix robuste risquerait de faire peser un fardeau trop lourd sur la structure de maintien de la paix des Nations Unies.

Il est clair que, pour réussir, les missions complexes dotées d'un mandat robuste doivent adopter une approche intégrée qui va de la prévention du conflit à la gestion du conflit, en passant par les efforts pour empêcher toute résurgence du conflit. La protection des civils et l'appui aux opérations humanitaires sont des objectifs ultimes qui ne peuvent être atteints sans une prise en main du processus par le pays qui accueille la mission. La participation du gouvernement hôte et des acteurs politiques locaux, aussi instables et rudimentaires qu'ils puissent être, est indispensable. L'accent mis sur la réforme du secteur de la sécurité et sur les stratégies de démobilisation, désarmement et réintégration et de consolidation de la paix permet seulement d'atténuer le défi matériel que supposent la protection des civils et l'appui aux opérations humanitaires. Dans le cadre d'une approche intégrée, la participation d'acteurs régionaux solides ne peut qu'être favorable. La participation de l'Union africaine à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et à la Mission de l'Union africaine en Somalie est très précieuse d'un point de vue militaire et politique. Nous souhaiterions que ce modèle soit repris pour d'autres missions.

Le maintien de la paix des Nations Unies est passé d'une forme traditionnelle à des missions multidimensionnelles dotées de mandats complexes. Cette évolution participe du débat sur la réforme du maintien de la paix. Tout comme les missions de maintien de la paix, le débat sur la réforme doit lui aussi rester dépolitisé. Nous espérons que la séance d'aujourd'hui permettra d'orienter notre réflexion collective sur les défis des opérations de maintien de la paix actuelles vers des domaines professionnels et concrets.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

**M. Cabactulan** (Philippines) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation philippine, je vous félicite chaleureusement, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Je tiens à vous assurer du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation pendant votre présidence de cet organe. Je tiens également à remercier le Conseil de sécurité de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole sur cette question importante. La délégation philippine remercie également le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Alain Le Roy, de son exposé, et rends hommage aux hommes et aux femmes du Département des opérations de maintien de la paix, ici au Siège de l'ONU et dans les diverses missions à l'étranger.

Je tiens également à saluer les contributions faites par les Commandants de la Force : le général Sikander Afzal, du Pakistan, pour la Mission des Nations Unies au Libéria; le général Luiz Guilherme Paul Cruz, du Brésil, pour la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti; le général Babacar Gaye, du Sénégal, pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo; le général Moses Bisang Obi, du Nigéria, pour la Mission des Nations Unies au Soudan; le général Robert Mood, de la Norvège, pour l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et notre propre général, le général Natalio Ecarma III, pour la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. Leurs initiatives et leurs efforts ont certainement fait la différence au sein de leurs missions et opérations respectives.

Au risque de paraître nostalgique, voire sentimental, face au problème grave dont nous sommes saisis, je voudrais rappeler que cela fait 47 ans que les Philippines se sont engagées pour la première fois dans une opération de maintien de la paix internationale, avec le déploiement, au Congo, d'un escadron aérien fort de 40 hommes. Depuis lors, les Philippines s'emploient à honorer leur engagement international : contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Malgré leurs ressources limitées, les Philippines font tout ce qui est en leur pouvoir pour trouver les moyens d'assumer collectivement avec leurs homologues cette tâche du maintien de la paix en répondant aux besoins de l'ONU en matière de

déploiement d'effectifs de police et de contingents sur les missions en cours et les nouvelles missions.

Je me réjouis de pouvoir annoncer aux membres du Conseil et aux autres délégations ici présentes qu'actuellement, près de 1 057 militaires et policiers philippins sont engagés aux côtés d'autres soldats de la paix originaires de différents États Membres de l'ONU dans neuf missions à travers le monde. Rien que l'année dernière, les Philippines ont renforcé leur participation aux opérations de maintien de la paix de l'ONU en déployant un bataillon d'infanterie de 336 hommes sur les hauteurs du Golan. Les Philippines ont également eu l'honneur de diriger les opérations des Nations Unies dans le Golan suite à la nomination par le Secrétaire général du général de division Ecarma au poste de Chef de la Mission et de Commandant de la Force; je le disais tout à l'heure.

Je voudrais également informer le Conseil que les Philippines procèdent actuellement au renforcement de leurs propres mécanismes de maintien de la paix, afin de pouvoir répondre plus efficacement aux demandes de contingents de l'ONU. Nous travaillons en ce moment à une nouvelle feuille de route qui prendra en considération les nouveaux fait survenus dans le domaine du maintien de la paix et qui, nous l'espérons, nous permettra d'accroître notre participation aux opérations déployées par l'ONU dans un proche avenir, où qu'elles se trouvent.

Les Philippines ont suivi de près l'évolution de nos méthodes et activités de maintien de la paix dans les zones de conflit à l'étranger. Nous demeurons satisfaits des réalisations de l'ONU à ce jour, et nous voudrions saisir cette occasion pour rendre hommage aux hommes et aux femmes courageux et dévoués qui servent sous la bannière bleue et blanche de l'Organisation des Nations Unies. Les Philippines sont particulièrement conscientes des sacrifices dont font preuve nos agents de la paix – en particulier ceux qui sont déployés dans des zones hostiles et dans des conditions très difficiles – et saluent tous ceux qui ont donné leur vie pour la paix.

Au cours des dernières années, nous avons vu les difficultés que rencontre l'ONU pour faire face à la demande croissante de forces de maintien de la paix dans le monde entier. En tant que pays fournisseur de contingents, les Philippines se rendent compte de l'importance des exigences opérationnelles en matière de maintien de la paix, et de la manière dont elles continuent de s'accroître et d'évoluer. À l'évidence,

l'élargissement et, dans certains cas, la prorogation des mandats, en attestent, entre autres choses. Nous continuons de noter que cette hausse plus ou moins brutale de la demande ne correspond souvent pas aux capacités et ressources nécessaires à la tenue de nos engagements de maintien de la paix. Cependant, les Philippines saluent les efforts inlassables déployés par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions afin de répondre de façon satisfaisante à ces demandes croissantes, en dépit des problèmes et des difficultés qu'ils rencontrent par ailleurs.

En ce qui concerne la protection des civils, en particulier des femmes et des enfants, dans les zones de conflit, chacun sait que les Philippines appuient le cadre à trois niveaux proposé dans ce domaine par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions en matière de concept d'opérations de maintien de la paix de l'ONU. Il s'agit, une fois encore, d'assurer la protection des populations par la mise en place d'un processus politique, de les protéger contre la violence physique, et d'instaurer un environnement protecteur. Les Philippines sont d'avis que les différents volets de ce cadre doivent être mis en œuvre simultanément afin de donner des résultats concrets de la manière la plus efficace, la plus diligente et la plus appropriée possible.

S'agissant de la consolidation de la paix, notre position est également bien connue. Les Philippines estiment que les soldats de la paix des Nations Unies ne devraient pas être considérés comme des bâtisseurs de paix sur le long terme, étant donné que la consolidation de la paix est un défi à relever par les pays concernés, et qui suppose une prise en charge et une responsabilisation des acteurs nationaux. Nous avons dit déjà que seules les parties prenantes au niveau national peuvent répondre de manière durable aux besoins et aux aspirations de leurs sociétés respectives. C'est pourquoi l'appropriation nationale des processus est le but ultime à atteindre, ce dont nous rendre conscients aussi bien nos soldats de la paix que les parties prenantes et intervenants nationaux. Il faut donner la priorité au transfert des tâches et responsabilités des agents de la paix aux partenaires nationaux pendant la période d'après conflit, et ce dès les premières phases du processus de consolidation de la paix. Les Philippines reconnaissent toutefois que, durant la période suivant immédiatement un conflit, l'on demande très souvent aux soldats de la paix des

Nations Unies d'assumer des responsabilités de consolidation de la paix – assurer la sécurité de base, distribuer les dividendes de la paix, étayer et renforcer la confiance dans le processus politique et accroître les capacités nationales essentielles –, tout cela en vue d'asseoir durablement le développement.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer notre pleine coopération avec le Conseil de sécurité ainsi que notre détermination sans faille à préserver la paix et la sécurité, et à prévenir l'escalade des conflits dans les différentes régions de la planète.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

**M. Park In-Kook** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance et d'avoir donné à ma délégation la possibilité de participer au débat. Je tiens à signifier ma satisfaction au Secrétaire général adjoint, M. Alain Le Roy, ainsi qu'aux Commandants des Forces qui sont présents parmi nous aujourd'hui, pour les exposés détaillés et instructifs qu'ils nous ont faits.

Pendant les 60 dernières années, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se sont adaptées afin de pouvoir relever les divers défis que posent les différents conflits, dans un paysage politique en rapide évolution. Le nombre total d'agents de maintien de la paix de l'ONU sur le terrain a été multiplié par neuf au cours des 11 années écoulées. L'année dernière, la Cinquième Commission a approuvé un budget de maintien de la paix record – 7,7 milliards de dollars – pour la période 2009-2010. Les effectifs de maintien de la paix des Nations Unies surpassent déjà les pronostics faits dans le rapport Brahimi (S/2000/809) il y a 10 ans.

Ma délégation prend note du rapport du Secrétaire général daté du 22 décembre 2009 (A/64/573), et appuie les quatre axes prioritaires interconnectés sur lesquels il convient de se concentrer.

Tout d'abord, je tiens à rappeler les paroles prononcées par le Secrétaire général adjoint, M. Alain Le Roy, devant le Comité spécial des opérations de maintien de la paix en février dernier :

« Pour développer les capacités voulues afin de mettre en œuvre toutes les tâches requises, y compris grâce à la formation du personnel, nous avons besoin de mandats plus clairs et

d'orientations pratiques concernant le rôle des opérations de maintien de la paix et les attentes qu'elles suscitent. »

À l'avenir, nous allons devoir réfléchir attentivement à ces propos.

À cet égard, les partenariats avec les organisations régionales, les partenaires de la société civile et le secteur privé doivent être développés plus avant. Les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union africaine et l'Union européenne, sont devenues des partenaires essentiels de l'ONU, en particulier en ce qui concerne la répartition des tâches à l'intérieur des opérations de maintien de la paix. Il faudrait mettre au point un modèle concret et complet ou un mode de coopération avec ces organisations.

Afin que les opérations soient efficaces et efficaces, un système réactif de déploiement rapide au niveau mondial est indispensable. Ce système d'appui doit aussi correspondre à la nature de l'opération de maintien de la paix. À ce sujet, je me réjouis d'annoncer que le Gouvernement de la République de Corée a récemment adopté au niveau national un train de mesures permettant le déploiement de forces en attente dans un délai très court. J'espère que nos efforts permettront de renforcer davantage le niveau de préparation et les capacités de réponse des Nations Unies.

Concernant l'appui, la création du Département de l'appui aux missions a été l'un des principaux succès de la réforme menée par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et s'est révélée déterminante s'agissant de la fourniture d'un appui intégré sur le terrain. Nous nous attendons à ce que le plan d'appui stratégique mis en œuvre par le Département de l'appui aux missions fasse passer les capacités d'appui aux missions des Nations Unies à un tout autre niveau.

Toutefois, le déploiement rapide ne doit pas être le seul facteur à prendre en compte dans la planification des premières phases d'une opération. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont de plus en plus pluridimensionnelles, et sont déployées dans des situations considérées à juste titre comme des situations d'urgence complexes dont la portée et le mandat varient considérablement. C'est pourquoi le maintien de la paix doit reposer sur une approche axée sur deux volets parallèles, conjointement avec les efforts de consolidation de la paix. De fait, les activités de consolidation de la paix sont devenues un aspect important de nombreuses

opérations de maintien de la paix. Ce lien souligne la nécessité de planifier clairement les activités des différentes parties prenantes en vue de mettre en place des stratégies de sortie et de transition.

Pour que le maintien de la paix s'inscrive dans la durée et soit couronné de succès, il ne doit pas se limiter à répondre aux besoins immédiats, comme par exemple la surveillance des cessez-le-feu, mais doit également jeter les bases nécessaires au maintien d'une paix durable. Ce n'est qu'une fois que de telles structures essentielles sont mises en place que le désengagement des opérations de maintien de la paix peut s'effectuer avec succès, car cela garantit une transition sans heurt et une sortie en temps opportun. Pour y parvenir, les opérations de maintien de la paix ne doivent plus uniquement avoir une dimension militaire. Elles doivent également intégrer des stratégies liées entre elles, fondées sur le développement, les droits de l'homme et le désarmement, en particulier en ce qui concerne les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration.

De même, il faut activement envisager de mettre en place des mesures préventives ou de substitution aux opérations de maintien de la paix robustes. Bien que les opérations de maintien de la paix soient moins onéreuses que d'autres options militaires, la médiation, les observateurs civils et militaires, la surveillance policière et le déploiement préventif offrent un meilleur rapport coût-efficacité. À cet égard, nous nous félicitons de la création du Groupe de l'appui à la médiation au sein du Département des affaires politiques. La médiation et les autres mesures préventives ne doivent pas être envisagées séparément d'une opération de maintien de la paix. Elles doivent compléter le travail quotidien des opérations de maintien de la paix et en faire partie intégrante.

Une coordination étroite des différents acteurs, tels la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNICEF et d'autres organismes travaillant aux côtés des opérations de maintien de la paix, est essentielle pour créer des conditions propices à un retrait progressif et à une sortie, et ainsi garantir une paix durable. Ces acteurs peuvent rester sur le terrain après le désengagement ou le retrait des forces des missions de maintien de la paix et continuer de fournir l'assistance nécessaire au succès des opérations.

Il y a plus de six mois, des membres du Département des opérations de maintien de la paix et de l'ONU ont tragiquement perdu la vie ou été blessés dans le séisme qui a frappé Haïti. La République de Corée continue inlassablement de participer aux efforts de reconstruction d'Haïti après le tremblement de terre. La Corée a non seulement apporté de l'aide humanitaire mais a également détaché une compagnie du génie composée de 240 personnes auprès de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Cette compagnie travaille actuellement dans la zone d'opérations de Léogâne, une des régions du pays les plus touchées par le séisme. Nos troupes s'emploient tout particulièrement à fournir une assistance ciblée pour rétablir l'électricité, renforcer les infrastructures de santé publique et remettre en état les systèmes d'approvisionnement en eau dans le pays.

La République de Corée estime également encourageant le renforcement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) après la guerre de l'été 2006. Nous prenons note du fait que le Secrétaire général dans son rapport publié le 1<sup>er</sup> juillet (S/2010/352) observe que les Gouvernements libanais et israélien manifestent leur attachement à l'application de la résolution 1701 (2006). Toutefois, comme les incidents violents survenus récemment le montrent, nous sommes préoccupés par le fait que la stabilité de la région continue d'être menacée. La FINUL doit donc rester vigilante et encourager la communication et la coordination aussi bien avec le Liban qu'avec Israël pour garantir le calme à la frontière.

Enfin, ma délégation se félicite de l'augmentation considérable du nombre de femmes travaillant sur le terrain, en particulier à des postes de responsabilité. Ces dernières années, le nombre de femmes qui occupent des fonctions civiles de direction dans les missions hors Siège a considérablement augmenté. En outre, les femmes représentent désormais 30 % des effectifs civils déployés dans le cadre d'opérations de maintien de la paix. Ma délégation espère que ces progrès se poursuivront.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

**M. Momem** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité d'avoir organisé la présente séance. J'adresse également des remerciements tout particulièrement au Secrétaire

général adjoint, M. Alain Le Roy, et aux Commandants des Forces qui participent à la séance.

Comme nous l'avons déjà indiqué dans d'autres instances, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies constituent une activité phare de l'ONU, une activité unique en son genre dans le cadre de laquelle des personnes risquent leur vie au service de la paix et de la sécurité internationales. Je m'incline devant ceux qui ont sacrifié leur vie pour maintenir la paix et la stabilité dans le monde.

Le succès des opérations de maintien de la paix menées ces dernières années, a suscité des attentes de plus en plus grandes et un regain de la demande. Une analyse de l'évolution des conflits laisse penser que les besoins en opérations de maintien de la paix vont s'accroître, et non l'inverse, et que la nature de ces opérations sera pluridimensionnelle et plus complexe, et non simple. L'expérience acquise par le passé dans les zones de conflits et la dynamique politique actuelle viennent étayer l'idée selon laquelle ce sont les opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui devront répondre à la demande future. Il nous incombe donc de diriger ce processus par une coopération efficace, avec des mandats clairement définis appuyés par des ressources suffisantes ainsi que par une stratégie spécifique et des directives pour la mise en œuvre de ces mandats. Cela permettra d'établir véritablement un partenariat sans exclusive entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police, et de garantir que les soldats de la paix sont dotés des capacités nécessaires pour atteindre les objectifs qui leur ont été fixés.

Le succès d'une opération de la paix dépend, dans une large mesure, de l'appui politique dont elle bénéficie et de la fourniture, en temps voulu, des ressources financières, logistiques et humaines nécessaires. À cet égard, nous réaffirmons l'importance d'une participation accrue et plus active des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police au moment de décider de créer une nouvelle mission de maintien de la paix ou de proroger ou de modifier le mandat de missions déjà existantes. Sur ce point, nous voudrions mettre l'accent sur les mesures suivantes. Il faut élargir le partenariat politique entre l'ONU et les gouvernements hôtes. Les consultations entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police doivent être véritables. Les points de vue des pays fournisseurs de contingents doivent être pris en compte

lorsqu'il s'agit de convenir du démarrage d'une mission ou d'apporter des modifications, quelles qu'elles soient, aux mandats des missions existantes. Le mandat initial d'une mission doit être défini avec soin et offrir un tableau complet de la situation aux pays qui pourraient fournir des contingents. Des échéances précises doivent être fixées, en consultation avec les pays fournisseurs de contingents, au moment de la finalisation des mémorandums d'accord. Tout changement apporté aux opérations doit concorder avec le point de vue des acteurs sur le terrain. Nous devons également veiller à ce que les pays fournisseurs de contingents soient représentés de manière équitable dans le processus de prise de décisions du Secrétariat et au cours de la mise en œuvre.

Au niveau opérationnel, un partenariat doit être établi avec tous les acteurs concernés. Nous estimons que, dans ce domaine, les mesures particulières suivantes sont indispensables. Un partenariat politique satisfaisant doit exister entre l'ONU et les autorités du pays hôte. La coordination avec le gouvernement ou les autorités du pays hôte s'impose pour permettre aux soldats de la paix de travailler. Il faut assurer une coordination à la fois globale et spécifique entre toutes les parties, y compris les organisations régionales. En outre, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods qui œuvrent sur le terrain doivent déployer des efforts concertés.

Nous estimons également que les éléments suivants doivent être pris en compte dans les phases de démarrage, d'opération et d'expansion des missions de maintien de la paix, pour garantir leur succès. Premièrement, leurs mandats doivent être clairs, précis et bien définis. Deuxièmement, les mandats doivent être appuyés par des ressources suffisantes, aussi bien financières qu'humaines. Troisièmement, il faut garantir l'appui politique nécessaire. Quatrièmement, il faut prendre les mesures appropriées pour assurer la sûreté et la sécurité des agents de la paix. Quatrièmement, l'ONU doit prendre toutes les mesures qui s'imposent pour fournir une formation satisfaisante dans tous les domaines d'activités figurant dans le mandat.

Je voudrais également réaffirmer la position de principe du Bangladesh qu'il faut tenir compte des considérations de parité entre les sexes et assurer la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix, conformément à la résolution 1325 (2000) et aux résolutions qui l'ont suivie. Nous nous félicitons

de la collaboration entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions dans ce domaine et du fait qu'ils aient récemment publié les directives concernant la problématique hommes-femmes à l'intention du personnel militaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

De son côté, le Bangladesh a joué un rôle de premier plan dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Depuis 1988, le Bangladesh a participé à 36 opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en déployant environ 90 000 soldats. Le Bangladesh est actuellement le pays qui fournit le plus d'effectifs sur le terrain. Nous sommes fiers de notre modeste contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au fil des ans, près de 100 de nos valeureux soldats de la paix ont sacrifié leur vie au service de missions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous réaffirmons notre détermination à poursuivre notre coopération avec l'ONU à l'appui du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

**Le Président** (*parle en russe*) : Nous allons maintenant passer à la deuxième partie de notre débat.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, je donne à présent la parole à M. Le Roy, pour qu'il réponde aux observations et aux questions qui ont été formulées.

**M. Le Roy** (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous remercier à nouveau d'avoir organisé ce débat et remercier les membres du Conseil de sécurité et bien entendu, les intervenants qui ont pris la parole au titre de l'article 37 et représentent des pays qui participent aux opérations de la paix, de l'appui sans réserve qu'ils ont exprimé à nos missions de la paix, et en particulier, à nos commandants des Forces.

Monsieur le Président, tout d'abord, étant donné que tous les Commandants des Forces n'auront pas la possibilité de prendre la parole, je voudrais présenter ceux qui n'ont pas pu intervenir dans le débat ce matin. Je vais commencer par le colonel Svystak, chef de la composante militaire de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo; le colonel Logan, chef de la composante militaire de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste; le général Kandji, Commandant de la Force de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad; le général Hafiz, Commandant de la Force de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire



(ONUCI); le général Prakash, nouveau Commandant de la Force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo; le général Ecarma, chef de mission et Commandant de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement; le contre-amiral Sánchez, Commandant de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre; le général Zhao, Commandant de la Force de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental et le général Kim, Chef du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan. Je crois que les autres ont été présentés et ont pris la parole ce matin.

Pour la suite du débat, vu que beaucoup de questions ont été posées et que certaines étaient adressées spécifiquement à certains commandants, je voudrais proposer que les interventions se fassent dans un ordre bien défini, afin que notre débat soit interactif. Je suggérerais que le général Afzal de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) réponde aux questions qui lui ont été posées sur la transition et le calendrier de réduction des effectifs au Libéria, la lenteur des progrès de la réforme du secteur de la sécurité, le début des activités de consolidation de la paix de la MINUL, les défis posés par les élections et le risque d'un vide sécuritaire. Ces questions ont été adressées spécifiquement au général Afzal.

Ensuite, je propose que le général Gaye réponde aux questions relatives à la protection des civils bien sûr, à la politique de soutien conditionnel, à la technologie, aux besoins des missions en matière de renseignement, à la mobilité et à la coopération avec les autres missions, surtout en ce qui concerne l'Armée de résistance du Seigneur (LRA).

Ensuite, je suggère que le général Cruz de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti réponde aux questions qui lui ont été posées concernant les violences sexuelles et sexistes dans les camps de déplacés, la dissuasion, le rôle des services du génie et les activités et la coordination mises en place avec les acteurs du développement.

Puis, je propose que le général Hafiz de l'ONUCI réponde aux questions relatives à la protection des civils, à la transition, à l'interopérabilité – qui ont été évoquées à plusieurs reprises – et à la formation des contingents.

Ensuite, je suggère que le général Kandji réponde à la question relative à la dissuasion et à

l'interopérabilité, en particulier, du point de vue d'une mission qui, d'opération de l'Union européenne est devenue une opération des Nations Unies.

Je propose ensuite que le général Obi de la Mission des Nations Unies au Soudan réponde à la question sur la coopération avec les autres missions de la région, en particulier s'agissant de la LRA, à la question sur les capacités et bien entendu, à celle ayant trait à l'élément clef que sont les hélicoptères.

Puis, je suggère que le général Mood réponde à la question soulevée par la représentante du Liban concernant la communication de l'information par l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

Si vous le permettez, Monsieur le Président, je propose en ce qui nous concerne de donner la parole en dernier lieu au général Obiakor.

**Le Président** (*parle en russe*) : Les membres du Conseil ne peuvent qu'être impressionnés par les qualités de coordination du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. La présidence du Conseil de sécurité donne son plein assentiment à la procédure qu'il vient de proposer, et je pense que les autres membres sont également d'accord.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, je donne la parole au général Afzal, pour répondre aux questions et aux observations qui ont été formulées.

**Le général Afzal** (*parle en anglais*) : J'apprécie vivement l'intérêt manifesté par les membres du Conseil à l'égard du Libéria et je vais m'efforcer de répondre aux questions qu'ils ont soulevées.

Je voudrais remercier tous les participants pour leurs questions, en particulier celle relative au passage de relais entre la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et les forces de sécurité libériennes, et pour l'intérêt qu'ils témoignent au bon achèvement des activités de la Mission.

Tout d'abord, pour répondre dans l'ordre, la réduction des effectifs, telle que prévue à ce jour par le Conseil de sécurité, a été menée à bien. Les effectifs actuels des composantes militaire et de police de la MINUL, y compris les services d'appui, sont plus que suffisants pour répondre aux exigences du Conseil de sécurité, relativement à la tenue des élections prévues d'ici à la fin de l'année prochaine.

Deuxièmement, la phase de transition, au cours de laquelle la MINUL doit transférer la responsabilité de la sécurité aux services de sécurité du Gouvernement libérien, a déjà commencé. Sur instruction du Département des opérations de maintien de la paix, la MINUL a d'abord organisé un atelier en juin, auquel ont participé, en plus des fonctionnaires de la MINUL et des divers départements et ministères du Gouvernement libérien, des experts d'autres missions qui sont passées par ce processus de transition. Nous avons ainsi pu recenser les activités et fonctions actuelles de la MINUL en matière de sécurité et les personnes, qui, au sein du Gouvernement libérien assumeront ces responsabilités à l'avenir. Nous avons également répertorié les capacités actuelles de l'organisme libérien qui sera plus particulièrement appelé à accomplir ces tâches, et évalué l'assistance et les conseils qui seront nécessaires pour renforcer ces capacités et ces compétences.

En ce qui concerne les prochaines élections, la MINUL a été chargée de fournir un appui logistique, et comme je l'ai déjà indiqué, nous pouvons le faire en utilisant les ressources existantes. Cependant, il subsiste bel et bien un point d'interrogation relativement à la capacité des forces de sécurité libériennes, notamment la police et l'armée, d'assurer la sécurité pendant cette période.

Comme le Conseil le sait, les effectifs de la police des Nations Unies au Libéria sont de 4 000 hommes tandis que ceux de la Police nationale libérienne sont de 3 000. La composante militaire de la Mission des Nations Unies compte 8 000 hommes, alors que les effectifs des forces armées libériennes s'élèvent à 2 000.

Le Conseil est déjà au courant des lacunes existantes et sait qu'il est impératif d'accroître le nombre d'agents de la Police nationale libérienne, qui doit être en mesure d'assurer la sécurité pendant les prochaines élections et au-delà. Cela veut dire qu'il faudra non seulement mobiliser des effectifs de police supplémentaires, mais également établir des postes de police, fournir les véhicules, les moyens, les outils de communication, et enfin, les capacités nécessaires pour que le personnel de police puisse opérer sur le long terme. La question des contraintes budgétaires auxquelles se heurte le Libéria entre également en ligne de compte. Faute de moyens, les ressources consacrées au secteur de la sécurité ne peuvent s'inscrire que dans la limite du budget disponible. Comme cela a été noté, le budget de cette année a

augmenté en valeur absolue pour le secteur de la sécurité du Gouvernement.

Enfin et surtout, je tiens à terminer en affirmant que si la sécurité n'est pas assurée, il ne saurait y avoir de gouvernance ou de sécurité.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie le général Afzal des précisions qu'il a apportées. Je donne la parole au général Gaye.

**Le général Gaye** : L'impact de la politique de soutien sous condition sur la sécurité et la protection des populations est positif, tout d'abord au niveau de la prise de conscience des problèmes de protection par les autorités militaires congolaises. Ensuite, cette politique de conditionnalité nous a obligés, au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) puis de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), à développer des procédures, essentiellement de surveillance des activités des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) pour veiller à ce qu'elles soient conformes aux prescriptions de la politique de conditionnalité. Mais il est clair qu'en réduisant le spectre de notre soutien aux FARDC, réduction imposée par la conditionnalité, nous avons par là créé des conditions où une part plus importante des FARDC risquait de vivre aux crochets de la population. Il y a donc à la fois développement d'une prise de conscience des problèmes de droits de l'homme, des problèmes de respect du droit international, mais réduction du nombre de bataillons soutenus. Par conséquent, il y a un risque accru pour les FARDC de vivre sur la population.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

S'agissant du matériel informatique nécessaire pour fournir des renseignements supplémentaires aux commandants des forces, je pense que tous les commandants des forces se féliciteront de cette mesure importante. Il faudra néanmoins en examiner les implications politiques et le rapport coût-efficacité, notamment pour ce qui est des relations entre la force et le pays hôte et, surtout envisager la question sous une perspective militaire. Allons-nous concentrer nos efforts sur les renseignements tactiques, opérationnels ou stratégiques? Mais il est sans aucun doute nécessaire, en particulier pour les missions opérant en vertu du Chapitre VII, de fournir aux forces des capacités en matière de renseignement. Cela permettra

indéniablement d'améliorer la protection des populations.

Pour ce qui est de coopérer avec les missions voisines, une telle coopération est déjà en place. Il existe un mécanisme pour que la MONUC, la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), la Mission des Nations Unies au Soudan, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) se consultent. Plusieurs réunions se sont déjà tenues à Entebbe et dans diverses missions. Malheureusement, en raison de problèmes de visa, nous n'avons pas pu organiser de réunion au Soudan ni à la MINURCAT. Mais, il existe effectivement un cadre de coordination régionale au niveau des commandants des forces et des chefs de mission.

Sur un plan tactique, la MONUSCO prévoit d'établir un centre d'opérations civilo-militaire à Dungenue entre les FARDC – soit l'armée congolaise –, la MONUSCO et les Forces de défense populaires de l'Ouganda (FDPO), car les FDPO opèrent actuellement dans les quatre pays que je viens de mentionner, à savoir l'Ouganda, le Sud-Soudan, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo. Leur participation s'inscrit donc dans le cadre de la coordination mise en place.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie le général Gaye des précisions qu'il a apportées. Je donne la parole au général Paul Cruz pour qu'il réponde aux questions qui lui ont été posées.

**Le général Paul Cruz** (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de l'occasion qui m'est donnée de clarifier certaines choses. Je commencerai par la participation du génie qui a été renforcée dans notre mission. Ce renforcement a été significatif avec l'arrivée de compagnies du génie japonaises et coréennes. Elles font un travail remarquable sur les grands axes routier qui avaient été gravement endommagés et qui sont maintenant réparés. Des efforts importants ont été déployés pour débarrasser et nous pouvons donc ouvrir différents sites, surtout des établissements publics, des hôpitaux, des écoles et des orphelinats. Ce processus est toujours en cours, mais nous avons reçu de très bons renforts dans ce domaine.

S'agissant des violences sexuelles et sexistes, un mois après le tremblement de terre, au moment de l'établissement des principaux camps de déplacés

– dans la région de Port-au-Prince, il y a aujourd'hui environ 900 camps de déplacés –, nous avons commencé à constater une recrudescence de la violence contre les femmes et nous avons modifié notre démarche pour faire face à ce problème. Une stratégie plus large est nécessaire, faisant appel au personnel de lutte contre la violence communautaire et au personnel humanitaire, ainsi qu'à la présence d'effectifs militaires et de police des Nations Unies et de la police locale. Nous encourageons les divers acteurs à participer à cette stratégie commune qui est appliquée surtout dans les camps les plus grands, comme le camp Jean-Marie Vincent où nous avons atténué de nombreux problèmes grâce aux opérations de grande envergure menées par la Police des Nations Unies, des unités de police constituées, l'armée et la Police nationale d'Haïti. Ces opérations ont été menées non seulement dans une perspective sécuritaire, mais également pour améliorer les conditions de vie et faire comprendre que les personnes les plus exposées telles que les femmes et les enfants doivent être protégées. Le processus est en cours et nous espérons réduire ainsi le risque pesant sur les femmes réfugiées dans les camps, car leur vie est déjà très difficile.

La dissuasion fait partie de nos activités, surtout dans les quartiers les plus pauvres de Port-au-Prince et d'autres villes. Mes consignes aux effectifs militaires sont les suivantes : « Déplacez-vous à pied. Restez sur place au sein des communautés locales. Faites partie des communautés locales. Faites-vous accepter par elles et travaillez avec elles pour qu'elles aient confiance dans notre mission et nos activités. » Cette approche a été très bien reçue par la population haïtienne et les autorités locales et elle nous a grandement facilité la vie.

S'agissant des efforts humanitaires, nous nous sommes heurtés pendant la phase d'urgence au problème de la distribution rapide de grandes quantités de nourriture, d'eau et d'abris, qui a été effectuée par un centre d'opérations conjointes. Celui-ci a centralisé toutes les demandes puis attribué les tâches au secteur concerné afin qu'il prenne les mesures nécessaires et non pas uniquement à l'armée ou à la police, mais aussi aux organisations humanitaires et aux institutions spécialisées des Nations Unies participant au processus.

Néanmoins, après la phase d'urgence, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et le Coordonnateur des opérations humanitaires ont élaboré, sous la direction du Représentant spécial du

Secrétaire général, M. Edmond Mulet, une stratégie destinée à assurer la cohérence de l'acheminement de l'aide humanitaire. La distribution devait en effet correspondre au plan du Gouvernement haïtien et à celui de la Commission intérimaire pour le redressement d'Haïti. Nous avons examiné leurs documents et, sous la direction du Représentant spécial adjoint, nous avons élaboré un plan afin de fournir une aide plus cohérente pendant la phase de relèvement, et en vue de préparer la phase suivante.

Aujourd'hui, notre principal défi logistique consiste à gérer les décombres. Nous nous employons à rouvrir les routes et les rues de Port-au-Prince. Or, bien sûr, des retards sont prévus. Les progrès ne peuvent être accomplis que dans un environnement sûr et stable. En dépit de tout ce qui s'est passé en Haïti, avec le lancement en cours du processus électoral, nous sommes confiants que le pays se relèvera, qu'il entrera bientôt dans une nouvelle phase de plus grande stabilité, et qu'il se portera globalement mieux.

**Le Président** (*parle en russe*) : J'invite maintenant le général Hafiz à prendre la parole, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, afin qu'il réponde aux observations et aux questions formulées.

**Le général Hafiz** : Je suis le Commandant de la Force de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). J'ai l'honneur et le privilège d'évoquer ici brièvement la question la protection des civils en Côte d'Ivoire. Le Conseil sait que dans le mandat de notre mission, nous avons la tâche de protéger les civils exposés à un risque de violence imminente qui se trouvent dans les zones de notre déploiement.

Nous considérons que c'est une tâche essentielle et importante, et nous considérons également que c'est une tâche difficile à accomplir parce que, pour ce faire, nous avons besoin de moyens et de ressources. Nos effectifs comptent aujourd'hui 7 000 soldats dans un pays relativement grand.

Deuxièmement, en Côte d'Ivoire, les menaces contre les civils sont parfois entraînées par des autorités souveraines, c'est-à-dire les éléments de maintien de l'ordre du pays, pendant les protestations antigouvernementales. Le Conseil est conscient que sur le plan politique, il est difficile d'agir contre les autorités chargées du maintien de l'ordre qui constituent une menace contre les civils.

Ceci dit, nous sommes tout à fait conscients de notre mission de protéger les civils exposés à un risque de violence imminente. Pour ce faire, nous comptons sur une présence dans les grandes villes, ainsi que dans les zones à haut risque qui pourraient devenir des points chauds en cas de crise, de protestations ou d'actes de violence.

Notre déploiement vise à jouer un rôle dissuasif. Nous faisons des patrouilles régulières sur le terrain qui nous permettent de surveiller la situation et nous donnent des renseignements qui sont utiles pour accomplir les tâches de protection des civils. Dans chaque secteur, nous disposons d'une force d'alerte que nous maintenons et qui nous permet d'intervenir rapidement en cas de dégradation ou d'aggravation de la situation. Il faut souligner que cette tâche relève de toutes les composantes de la Mission, à savoir l'armée, la police, les affaires civiles, la section des droits de l'homme et les autres sections de la Mission.

À ce sujet, nous avons une coopération totale avec les autres composantes de la Mission. Je voudrais ajouter que l'ONUCI est en train de mettre au point et d'élaborer un plan afin de nous permettre d'accomplir notre tâche de protection des civils exposés à un risque de violence imminente, et je crois qu'après la mise au point de ce plan, nous serons bien capables de protéger ces civils.

**Le Président** (*parle en russe*) : J'invite maintenant le général Kandji à prendre la parole, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, afin qu'il réponde aux observations et aux questions formulées.

**Le général Kandji** : On m'a demandé de parler au Conseil de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), notamment de la phase de transition de la Force de l'Union européenne (EUFOR) à la MINURCAT, de vous parler également de nos réalisations et de dire quelques mots sur la question de dissuasion.

Je pense que le Conseil conviendra avec moi que la MINURCAT peut être considérée comme un cas d'école. Dernière née des missions, elle va être la première à disparaître, au bout de 21 mois d'activité seulement. Au cours de ces 21 mois, la Mission a donc traversé toutes les phases les plus critiques de n'importe quel déploiement de force : d'abord, le démarrage de la Mission, puis la transition entre l'EUFOR et la MINURCAT et, bien sûr, le retrait, qui est déjà annoncé pour le 31 décembre 2010. Trois

phases importantes qui ont donc découpé la vie de la Mission en trois tranches.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

La première tranche a duré neuf mois, pendant lesquels nous avons progressé lentement en raison de difficultés liées au démarrage de la Mission. Ce n'est qu'une fois que nous sommes parvenus à une capacité opérationnelle confortable que nous sommes passés à la deuxième phase, qui a duré cinq mois. Nous avions atteint, presque, le plein développement de notre mission lorsque l'on nous a soudain demandé de cesser nos opérations et de commencer à nous retirer.

*(l'orateur reprend en français)*

Les trois périodes ont donc duré respectivement 9, 5 et 7 mois.

*(l'orateur reprend en anglais)*

Cette séquence a bien sûr influé sur nos résultats sur le terrain. Pendant les neuf premiers mois, en raison de la lenteur de notre déploiement, nous avons dû accepter trop de compromis parce que nous n'étions pas sur place. Il est toujours difficile de revenir sur un compromis une fois qu'il est établi. Et là, nous n'avons pas pu respecter l'un des principaux aspects de toute opération de secours, à savoir qu'il faut être suffisamment fort pour prendre la relève d'un élément faible. Mais dans ce cas précis, nous disposions d'une unité faible pour remplacer une unité forte. C'est ce qui est à l'origine de toutes nos difficultés.

Nous avons toutefois obtenu de nombreux résultats. Sur le plan militaire, nous ne nous trouvions pas réellement en état de guerre et le défi militaire n'était donc pas considérable. Cependant, à partir de décembre, nous avons atteint notre déploiement maximal – soit 65 % des effectifs autorisés par notre mandat. Nous n'avons jamais pu atteindre la totalité des effectifs autorisés et c'est la raison pour laquelle nous avons dû faire face à toutes ces difficultés.

S'agissant des autres composantes de la Mission – civile et de police – les résultats ont été encore plus importants. Le but de ma présence ici n'est pas d'aborder les questions de fond, mais la Mission a fait beaucoup dans les domaines des prisons, du système judiciaire, des questions relatives à l'égalité des sexes et d'autres encore. En l'espace de 21 mois seulement, elle a réussi à changer les mentalités et les comportements dans l'est du Tchad. À cet égard, il importe de signaler que, dans le cadre de nos activités,

nous avons disposé d'une unité militaire qui a foré des puits dans cette région du pays, qui a, à présent, des ressources en eau suffisantes pour les 50 prochaines années. Tout le monde sait l'importance et la valeur stratégique que l'eau peut avoir dans cette partie du monde.

Pour résumer, nous n'avons pas à rougir de notre bilan. La Force a souvent été accusée, même au Conseil, de n'avoir rien accompli. Il s'agit donc pour moi d'une occasion idéale de me dresser contre ces propos, qui sont erronés. Nous avons fait beaucoup; les statistiques le prouvent. Je pense que le séminaire prévu en septembre par le Département des opérations de maintien de la paix abordera toutes ces questions, apportera des éclaircissements et rétablira tout simplement la vérité, pour mémoire.

Le dernier point qu'il m'a été demandé d'aborder concerne la dissuasion. Le principe de dissuasion consiste à effectuer une démonstration de force pour être respecté afin de prouver aux autres que l'on est en mesure d'agir et de faire la différence. Qu'est-ce que cela signifie? D'abord, vous devez disposer des ressources nécessaires. Cela suppose également une présence et une capacité de projection de la force dans toutes les zones d'opérations. On ne peut avoir un effet dissuasif si les déplacements sont impossibles et, pour pouvoir se déplacer, on en revient toujours au même problème, il faut des hélicoptères et ainsi de suite.

Je terminerai sur ce point et j'espère que les difficultés que nous avons rencontrées au début de la Mission ne se poseront plus. Le démarrage de la Mission a pris beaucoup trop de temps. L'autorisation de démarrer la Mission a été donnée deux mois avant l'échéance du 15 mars. Je pense que nous pouvons tous convenir qu'une période de six mois minimum est nécessaire pour mobiliser les ressources et constituer les forces, ensuite nous serons mieux à même d'éviter les problèmes auxquels j'ai dû faire face durant la phase de démarrage.

**Le Président** *(parle en russe)* : Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, je donne maintenant la parole au général Obi pour qu'il réponde aux observations faites et aux questions posées.

**Le général Obi** *(parle en anglais)* : J'aborderai brièvement la question de la coopération, car elle concerne l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), et celle des besoins en hélicoptères.

S'agissant de la LRA, il convient de préciser que les missions coopèrent. Je voudrais signaler ici que les missions – la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad – échangent des renseignements et ont récemment désigné des officiers traitants à cette fin. Nous nous communiquons les renseignements relatifs aux activités de la LRA. Je voudrais également dire que les différentes missions participent à ce que nous appelons la conférence des commandants des forces, organisée à intervalles réguliers. Ces conférences examinent également les questions liées à la LRA.

Je tiens également à signaler que la question de la LRA a été abordée à la réunion organisée en juin à Entebbe, qui s'est tenue quelques jours après ma prise de fonctions. À cette réunion, il a été généralement reconnu qu'à l'heure actuelle la LRA agit en groupes restreints, qu'elle traverse les frontières et dépend des chefs et que, la plupart du temps, elle survit grâce à son instinct. La LRA s'emploie également à renforcer ses rangs en capturant de nouveaux prisonniers pour accroître ses effectifs.

Il a été aussi largement estimé que la responsabilité permanente de régler la question de la LRA revient aux pays hôtes de la région, qui doivent coordonner leurs efforts. De notre côté, nous partageons les informations et traitons généralement l'aspect de la question relatif à la protection des civils car les activités de la LRA menacent également la sécurité des populations civiles. Dans les efforts de planification de la Mission que je dirige, nous tenons pleinement compte des activités menées le long de la frontière maritime. Nous encourageons également l'Armée populaire de libération du Soudan à assumer sa responsabilité permanente de régler cette question, tout en nous attaquant aux problèmes liés à la protection des civils.

Concernant le problème des hélicoptères, je tiens à signaler ici que le Soudan est le plus grand pays d'Afrique en termes de superficie et que le Sud-Soudan recouvre un territoire plus vaste que celui de la plupart des pays africains. La Force militaire de la MINUS compte 10 000 effectifs. Je pense que cela correspond bien à son mandat, qui vise principalement à assurer un contrôle et à assister le pays hôte. La Force est composée à 60 % d'agents chargés de la mise en

œuvre, le reste des effectifs comprenant entre autres des soldats d'infanterie qui sont en fait les forces indispensables pour mener des opérations militaires concrètes, effectuer des patrouilles et d'autres activités similaires.

Cette force est déployée sur une zone très étendue. À titre d'exemple, l'un de mes bataillons, basé à Djouba, une zone placée sous ma responsabilité, doit couvrir une région plus étendue que le pays dont ses effectifs sont originaires. Cela signifie que la distance séparant les bases d'opérations du bataillon est considérable, probablement environ 70 kilomètres. Par conséquent, il faut parcourir de longues distances en hélicoptère pour rejoindre la base. Il est évident que la mobilité est une forme d'appui indispensable à cette force. J'ajouterai également que l'absence d'infrastructure dans le Sud-Soudan pose un problème très important. Il n'y a absolument aucune route. Durant la saison des pluies, le terrain devient boueux. Il est extrêmement difficile de s'y déplacer, même à pied. Les véhicules doivent être équipés de pneumatiques spéciaux pour circuler dans le Sud-Soudan. C'est pourquoi les déplacements s'effectuent essentiellement par voie aérienne. Les déplacements par voie d'eau ne sont possibles que sur le Nil, ce qui ne permet pas de couvrir toutes les zones.

Je voudrais ici ajouter que les parties ont demandé à la MINUS de jouer un rôle d'appui plus important en vue de la tenue des référendums. À cet effet, la MINUS devra désormais apporter également un appui au niveau des districts. Lors des précédentes élections, l'appui que nous avons apporté était limité aux capitales des 10 États du pays mais aujourd'hui, nous devons aider 79 districts. La préparation des référendums impose par conséquent d'effectuer des missions de reconnaissance et de mettre en place l'infrastructure, après quoi, la Force doit être prête à se déployer dans ces zones pour s'acquitter de notre mandat de sécurité, puisque nous sommes tenus de garantir la sécurité des observateurs de l'ONU et de protéger les populations civiles.

Aujourd'hui, alors que nous disposons d'effectifs limités déployés dans une zone très vaste et que nous devons fournir un appui à un plus grand nombre de districts et gérer des bases d'opérations supplémentaires, nous devons effectuer des patrouilles à un rythme plus fréquent, nous devons opérer essentiellement par voie aérienne, nous devons travailler avec des réserves mobiles qui doivent être dotées de capacités de réaction rapide et puissent être

détachées là où elles sont nécessaires dans des délais les plus courts possibles. Nos opérations dépendront donc très largement de notre mobilité, et cette mobilité doit être principalement aérienne en raison des caractéristiques du terrain et de l'absence d'infrastructure. Par conséquent, la question des hélicoptères est prioritaire, et nous disposons d'un nombre restreint d'appareils à l'heure actuelle.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie le général Obi de ses observations. Je donne maintenant la parole au général Mood.

**Le général Mood** (*parle en anglais*) : Nous, les commandants de la Force, avons évoqué nos préoccupations relatives aux carences de plus en plus importantes en matière de capacités, et aux oppositions et défis qui se présentent pour obtenir des effets intégrés, pour n'en citer que quelques-unes. Nous avons pleinement conscience qu'il nous appartient de tenir le Département des opérations de maintien de la paix, le Secrétariat et le Conseil de sécurité informés de la situation sur le terrain grâce à des rapports précis et présentés en temps utile.

Pour répondre à la question spécifique de la représentante du Liban portant sur la communication de l'information par l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), l'ONUST fait directement rapport au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur le diadoque et les activités que nous menons. Nos observateurs basés au Sud-Liban contribuent aux rapports de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) conformément à un arrangement sur le contrôle opérationnel, ce qui signifie tout simplement qu'ils font un rapport quotidien au commandant de la FINUL. Les observateurs qui sont au Golan procèdent de la même manière avec la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. Je suis convaincu que ces arrangements permettent d'établir des rapports impartiaux et factuels qui permettent au Siège d'être bien informé du point de vue qui prévaut au plan régional mais aussi des incidents et des violations des résolutions du Conseil de sécurité.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie le général Mood de son analyse.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. Je donne maintenant la parole au général Chikadibia Isaac Obiakor, Conseiller militaire auprès du Département des opérations de maintien de la paix.

**Le général Obiakor** (*parle en anglais*) : Au nom des chefs des composantes militaires, à savoir les Commandants des Forces qui sont ici aujourd'hui, je voudrais exprimer ma gratitude pour cette occasion qui nous a été donnée d'évoquer devant le Conseil la situation de certaines de nos missions. Cet échange de vues est très encourageant pour nous.

Même si nous travaillons dans des conditions politiques et matérielles très difficiles, et même si parfois les ressources disponibles ne sont pas à la hauteur des tâches confiées, comme le Conseil a pu l'apprendre de la bouche des Commandants des Forces, j'ai entendu ces derniers dire combien ils sont encouragés et encore plus déterminés à s'acquitter de leurs mandats.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Conseil de sécurité de m'avoir permis de servir les Nations Unies. Je remercie également le Conseil au nom de mes collègues.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie le général Obiakor. Une fois de plus, nous tenons à le remercier des efforts fructueux qu'il a déployés au service des Nations Unies.

Avant de lever la séance, je voudrais, au nom du Conseil de sécurité, remercier tous les commandants de la force qui ont participé au débat d'aujourd'hui pour leurs analyses franches et les idées qu'ils ont avancées. Il ne fait aucun doute que tout ce que nous avons entendu aujourd'hui sera extrêmement utile au Conseil dans le travail concret qui l'attend concernant ce domaine essentiel que sont les opérations de maintien de la paix.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 14 h 5.*